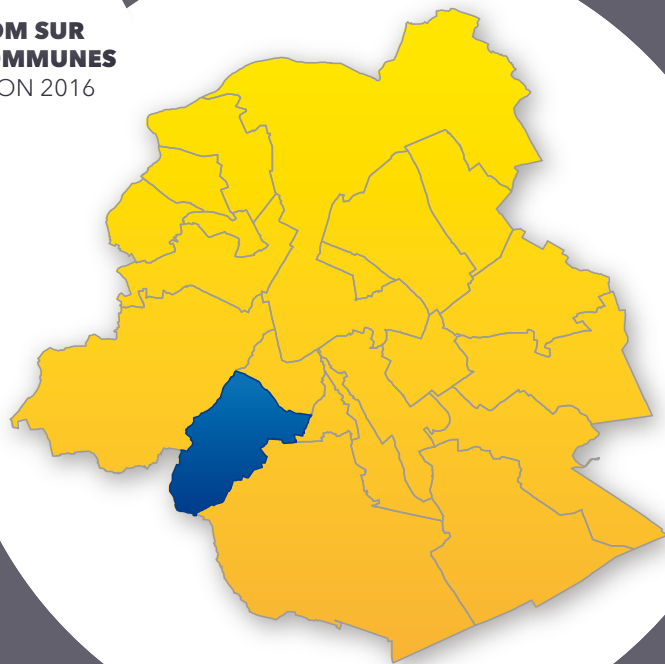




**ZOOM SUR
LES COMMUNES**
ÉDITION 2016



zoom sur

FOREST



OBSERVATOIRE DE
LA SANTÉ ET DU SOCIAL
DE BRUXELLES



OBSERVATORIUM
VOOR GEZONDHEID EN
WELZIJN BRUSSEL



COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE
GEMEENSCHAPPELIJKE GEMEENSCHAPSCOMMISSIE



INSTITUT DE RECHERCHES
INTERDISCIPLINAIRES SUR BRUXELLES
UNIVERSITÉ SAINT-LOUIS - BRUXELLES



UNIVERSITÉ SAINT-LOUIS - BRUXELLES

Réalisation

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse
Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale
Institut de recherches interdisciplinaires sur Bruxelles, Université
Saint-Louis - Bruxelles (direction : Benjamin WAYENS)

Traduction

Brussels Translation

Mise en page

Centre de Diffusion de la Culture Sanitaire asbl :
Nathalie DA COSTA MAYA

Pour plus d'informations

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse

Roger KALENGA-MPALA
Perspective
Rue de Namur, 59 – 1000 Bruxelles
ibsa@perspective.brussels – www.ibsa.brussels

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale

Marion ENGLERT et Sarah LUYTEN
Commission communautaire commune
183 avenue Louise – 1050 Bruxelles
observat@ccc.irisnet.be – www.observatbru.be

Dépôt légal

D/2016/9334/15
D/2016/6374/263

Reproduction autorisée moyennant mention de la source :

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse et
Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale
(Commission communautaire commune), 2016,
Zoom sur les communes : Forest.

Dit document is eveneens beschikbaar in het Nederlands.

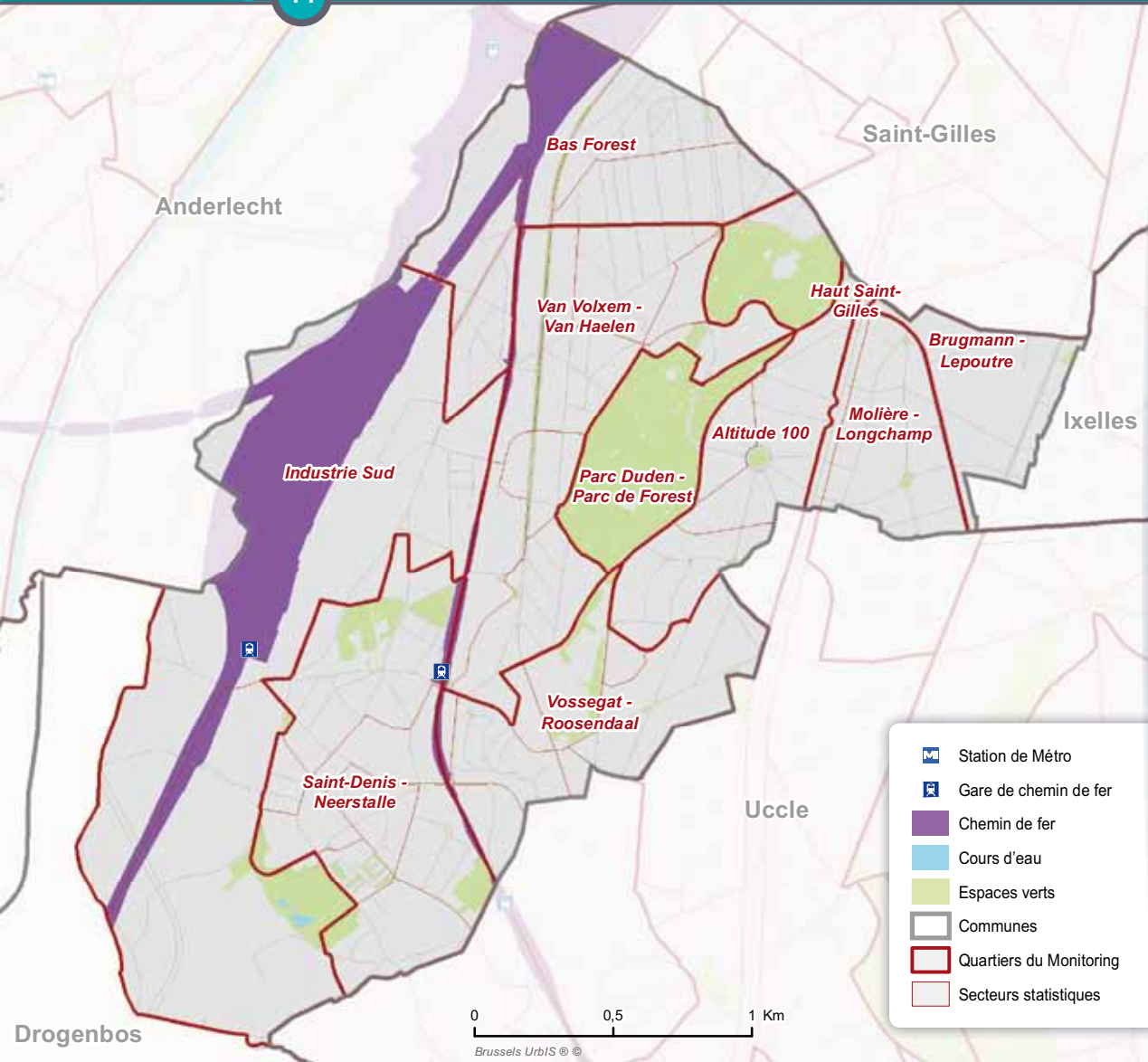
1. FOREST ET SES HABITANTS EN QUELQUES MOTS	4
2. POPULATION	10
2.1. Évolution et mouvement de la population	10
2.2. Structure par âge et sexe	11
2.3. Nationalités	13
2.4. Ménages	14
3. PETITE ENFANCE	15
3.1. Évolution du nombre d'enfants de moins de 3 ans	15
3.2. Offre d'accueil : taux de couverture et accessibilité	15
4. ENSEIGNEMENT	17
4.1. Évolution de la population âgée de 3 à 17 ans	17
4.2. Population scolaire : niveau, lieu de scolarité et forme d'enseignement	18
4.3. Retard scolaire	19
5. MARCHÉ DU TRAVAIL	20
5.1. Position socioéconomique de la population	20
5.2. Taux d'activité, d'emploi et de chômage	21
5.3. Profil des demandeurs d'emploi inoccupés	22
5.4. Travailleurs à temps partiel	22
6. ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE	23
6.1. Emploi intérieur	23
6.2. Entreprises	24
6.3. Évolution 2006-2013	25

7. REVENUS	26
7.1. Revenus fiscaux	26
7.2. Personnes vivant avec une allocation	29
7.3. Bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM)	30
8. FINANCES COMMUNALES	31
8.1. Indicateurs clés sur les finances communales	31
8.2. Structure des principales recettes et dépenses ordinaires	31
8.3. Investissements	33
9. LOGEMENT	34
9.1. Caractéristiques du parc de logements	34
9.2. Parc de logements sociaux	36
9.3. Loyers et prix de ventes immobilières	36
10. SANTÉ	37
10.1. Santé des nouveau-nés	37
10.2. État de santé général	39
GLOSSAIRE	42
ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS	46
POUR EN SAVOIR PLUS	47

1. FOREST ET SES HABITANTS EN QUELQUES MOTS¹

1-1

Carte de repérage de Forest



PAYSAGE ET STRUCTURE URBANISTIQUE DU TERRITOIRE COMMUNAL

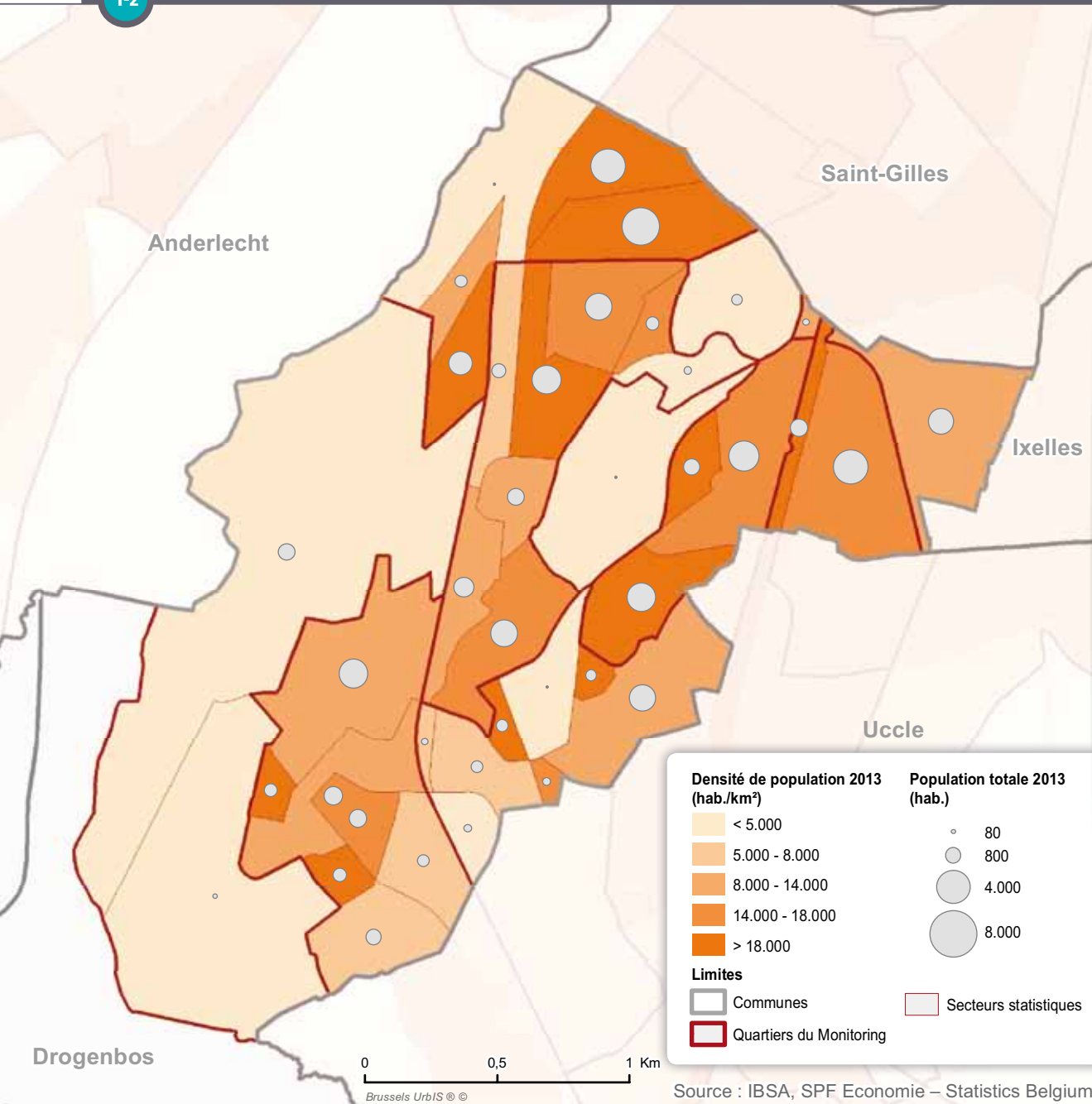
Forest (6,2 km², 3,9 % du territoire régional) est une commune située au sud-ouest de la Région bruxelloise. Elle est bordée au nord par Anderlecht et Saint-Gilles, à l'est par Ixelles et Uccle et au sud-ouest par Drogenbos (Région flamande). Une grande partie de Forest est constituée d'une zone industrielle de la vallée de la Senne, abritant principalement l'industrie automobile et les chemins de fer.

La **carte de repérage 1-1** permet de visualiser les découpages statistiques, à savoir les **secteurs statistiques**² et les **quartiers** du Monitoring des Quartiers. La commune de Forest compte dix quartiers, dont sept quartiers résidentiels. Deux de ces derniers se trouvent entièrement sur le territoire de Forest : Saint-Denis-Neerstalle et Van Volxem-Van Haelen. Les autres quartiers résidentiels sont à cheval sur plusieurs communes, ce qui souligne la continuité du bâti urbain. C'est le cas de Bas Forest (avec Saint-Gilles), Altitude 100, Molière-Longchamp et Vossegat-Roosendaal (avec Uccle) et Brugmann-Lepoutre (avec Ixelles et Bruxelles). Outre ces quartiers résidentiels, on trouve à Forest le quartier Industrie Sud (à cheval sur Anderlecht), peu densément peuplé, et le quartier inhabité Parc Duden-Parc de Forest.

1 Une bibliographie sélective est reprise en fin de document page 47.

2 Les mots en bleu sont définis dans le glossaire se trouvant à la fin du document.

1-2

Densité de population par secteur statistique, Forest, 1^{er} janvier 2013

Source : IBSA, SPF Economie – Statistics Belgium

À l'échelle communale, la **densité de population** est de 8 805 personnes au km². La population est concentrée dans les parties nord et est de la commune, dans les quartiers Bas Forest, Van Volxem-Van Haelen, Molière-Longchamp et Altitude 100 **1-2**.

La **structure paysagère et urbanistique** de Forest est assez variée. Le territoire peut globalement être divisé en deux parties bien distinctes : le bas de Forest et le haut de Forest. Le bas de Forest se situe en bordure de la large vallée de la Senne, dans le nord et l'ouest de la commune, et est marqué par son passé industriel. Le haut de Forest, au caractère résidentiel plus dominant, recouvre la partie sud et est de la commune.

Bas de Forest

Cette partie de la commune comprend les **quartiers** Bas Forest, Van Volxem-Van Haelen, Saint-Denis-Neerstalle et la zone Industrie Sud qui s'étend jusqu'au canal Bruxelles-Charleroi (et dont environ la moitié se situe sur le territoire d'Anderlecht). Cette partie de la commune, au caractère populaire, est densément peuplée et compte un grand nombre de personnes issues de l'immigration. Parallèlement, l'école de danse ROSAS/PARTS et le Centre d'Art Contemporain WIELS situés dans cette partie de la commune constituent des lieux importants en termes de diffusion internationale de l'art et de la culture avant-gardistes, et attirent notamment des étudiants étrangers.

Jusqu'au 19^e siècle, le bas de Forest est resté très rural. L'**urbanisation** a commencé au début du 19^e siècle autour du noyau villageois d'origine (Saint-Denis) et dans le nord de la commune. Sous l'effet de l'industrialisation (aménagement du canal en direction de Charleroi et du chemin de fer en direction de Mons et Luttre), les différentes parties du bas de Forest ont connu une urbanisation accélérée qui s'est accompagnée par un accroissement marqué de la population. D'autres zones du bas de Forest ne se sont urbanisées que dans l'entre-deux-guerres. Cela explique la présence d'une architecture Art Déco, que l'on retrouve à la fois dans les maisons bourgeoises situées sur le versant et dans les maisons

ouvrières et les immeubles de rapport situés dans la vallée, à proximité et dans le style des bâtiments industriels comme l'ancienne brasserie Wielemans-Ceuppens. La plus grande vague d'urbanisation est intervenue dans les années 1960, avec la construction de larges immeubles d'appartements, notamment dans le quartier de Forest-National.

Une partie du bas de Forest fait partie du **croissant pauvre**. Depuis les années 1990, dans cette partie de la commune, des investissements ont été consentis dans les espaces publics, les infrastructures socioculturelles, le logement et – dans une moindre mesure – le tissu socio-économique, notamment dans le cadre de **contrats de quartier** (associant commune et Région), de fonds fédéraux (Beliris), du Fonds européen de développement régional (FEDER) ou dans le cadre de partenariats public-privé (avec CITYDEV). Depuis 1994, six contrats de quartiers ont été lancés dans la commune, dont quatre dans le bas de Forest. De nombreuses habitations ont été rénovées et construites, parfois également par des particuliers ou des acteurs (semi-)privés.

Dans le bas de Forest, le nouveau quartier Bervoets est sorti de terre (239 logements). Les terrains vagues situés le long de la zone Industrie Sud sont progressivement bâtis, par exemple dans le cadre de la reconversion de l'ancienne usine de chaussures BATA (environ 60 logements). En outre, le projet mixte Divercity dans le cadre du contrat de quartier Primeurs-Luttre englobe la construction, sur un terrain vague situé entre deux lignes de chemin de fer, d'un nouveau parc urbain disposant d'équipements collectifs, d'une maison de repos, d'une crèche, etc. Notons également que la construction de logements sur le Marais Wiels est en projet, suscitant certains enjeux (notamment en termes de maintien de la biodiversité).

On trouve notamment dans la zone Industrie Sud, l'usine de montage automobile Audi-Forest, qui constitue encore un pôle d'emplois important dans la commune.

Haut de Forest

La zone du haut de Forest s'étend vers l'est sur un plateau et comprend les **quartiers** plus aisés Vossegat-Roosendaal (incluant la cité-jardin Messidor), Altitude 100, Molière-Longchamp et Brugmann-Lepoutre, et une très petite partie du quartier Haut de Saint-Gilles. Le haut de Forest n'a commencé à s'**urbaniser** qu'à partir du dernier quart du 19^e siècle, avec l'aménagement du Parc de Forest, l'ouverture du Parc Duden et la réalisation de la jonction entre les deux. L'urbanisation s'est accélérée pendant l'entre-deux-guerres avec notamment l'aménagement des quartiers Altitude 100 et Brugmann. La partie comprise entre l'ancien noyau villageois et l'avenue des Sept-Bonniers ne s'est, pour sa part, urbanisée qu'après la Seconde Guerre mondiale.

Dans le haut de Forest, le **développement urbain récent** est principalement l'œuvre de particuliers et de promoteurs privés, et consiste en la rénovation et la construction de logements.

Sur le plan de la **mobilité**, le réaménagement complet de la place Albert est prévu, avec notamment des projets de transformation de la station de pré-métro. Des études sont en cours en vue de la construction éventuelle d'un tunnel pour le tram sous le Parc de Forest.

Caractéristiques du bâti en général et logement social

Forest se situe à cheval sur la **première** et la **deuxième couronne** et dispose donc d'un parc immobilier assez hétérogène en termes d'**âge**. Une part relativement importante des logements sont plutôt anciens : les logements construits avant 1945 représentent deux tiers du parc. En particulier, dans le bas de Forest, le parc de logements est souvent obsolète et moins confortable.

Les **logements sociaux**, parfois relativement anciens, sont assez peu nombreux dans la commune : on recense 5 logements sociaux pour 100 ménages privés (contre 7 pour 100 à l'échelle de la Région bruxelloise). La commune compte deux cités-jardins : la cité Forest Vert, dont certaines des petites maisons ouvrières ont été remplacées par de grands immeubles, et le quartier Messidor, rénové en 2006. Les logements sociaux à l'angle de la rue Marconi et de la rue Rodenbach témoignent du riche patrimoine architectural de la commune.

LES HABITANTS ET LEURS CARACTÉRISTIQUES

Profil démographique

L'urbanisation et la transformation progressive de Forest se reflètent dans l'évolution de la **population**. L'accroissement démographique ne s'amorce en effet qu'à partir de la fin du 19^e siècle, et s'accélère essentiellement après 1900. La population atteint son niveau maximum vers 1970. Elle diminue ensuite de quelques dizaines de milliers d'habitants. Comme dans de nombreuses communes bruxelloises, on observe à nouveau une croissance démographique à partir de la fin des années 1990. Entre 2005 et 2015, la population de Forest a augmenté de 16 %. Au 1^{er} janvier 2015, la commune compte 55 012 habitants, soit environ 5 % de la population totale de la Région.

En termes de **structure par âge**, à l'instar de la Région bruxelloise dans son ensemble, un rajeunissement de la population est enregistré à Forest : entre 2005 et 2015, l'âge moyen est passé de 38,4 à 37,6 ans. En 2015, près d'une personne sur quatre a moins de 18 ans, tandis qu'une sur sept est âgée de 65 ans ou plus.

La moyenne communale masque des **disparités** non négligeables entre les différents **quartiers** au sein de la commune. En effet, les jeunes (moins de 30 ans) sont proportionnellement plus nombreux dans l'ouest de la commune (à proximité d'Anderlecht), tandis que les personnes de 65 ans et plus sont davantage représentées dans l'est de la commune (à proximité de Uccle). La part des ménages avec enfants, très légèrement supérieure à la moyenne régionale, diffère également selon les quartiers. Ces familles sont nettement plus représentées à l'ouest (dans les quartiers Bas Forest et Saint-Denis) qu'à l'est de la commune.

Les personnes de **nationalité** étrangère représentent un tiers de la population (une proportion équivalente à celle de la Région). Parmi les personnes de nationalité étrangère, les ressortissants des pays de l'UE-15 sont surreprésentés à Forest par rapport à la situation régionale. C'est le cas aussi, mais dans une moindre mesure, des ressortissants des pays d'Afrique du Nord.

En 2015, les Français forment le premier groupe de résidents de nationalité étrangère à Forest. Loin derrière, on retrouve les Marocains, suivis des Italiens et des Portugais. Le nombre de Français a connu un accroissement important entre 2005 et 2015, dépassant le nombre de Marocains en 2011. Les Marocains constituaient, avant cette date, le groupe de personnes de nationalité étrangère le plus représenté. Ils habitent essentiellement dans la partie basse de la commune. On note également une forte augmentation du nombre de Roumains et de Polonais, en lien avec l'adhésion de leurs pays à l'UE.

Profil socio-économique

Située en partie le long de l'axe industriel de la vallée de la Senne, dans le prolongement du **croissant pauvre**, la commune de Forest se caractérise par une présence relativement marquée des classes populaires en particulier dans le bas de Forest. En revanche, les habitants du haut de Forest sont souvent plus aisés. À l'échelle communale, le **revenu moyen** est légèrement supérieur à celui enregistré au niveau régional.

Parmi les 18-64 ans, les personnes bénéficiant d'une allocation de chômage ou une allocation d'aide sociale sont légèrement surreprésentées dans la commune par rapport à la moyenne régionale. Entre 2005 et 2014, la part des bénéficiaires d'un **revenu d'intégration sociale** a augmenté plus rapidement à Forest qu'à l'échelle de la Région.

Tout comme à l'échelle régionale, une personne sur quatre est **bénéficiaire de l'intervention majorée** pour l'assurance soins de santé à Forest. Cette proportion atteint environ une personne sur trois chez les jeunes de moins de 18 ans.

À l'échelle communale, plus de deux tiers des 15-64 ans sont actifs sur le **marché du travail**. Ce taux d'activité est nettement supérieur à la moyenne régionale, et ce tant pour les hommes que les femmes.

Près d'un quart de la **population active** à Forest est au **chômage**, une proportion supérieure à celle observée à l'échelle de la Région (surtout pour les femmes). Il existe toutefois d'importantes disparités entre les quartiers : le **taux de chômage** dans le **quartier** Bas de Forest est plus de deux fois plus élevé que dans le quartier Altitude 100 par exemple. Le taux de chômage des jeunes atteint près de 40 %. Le chômage concerne particulièrement les jeunes hommes dans l'ouest de la commune, et les femmes plus âgées dans l'est. En comparaison avec la Région, les **demandeurs d'emploi inoccupés** (DEI) à Forest ont plus souvent un diplôme de niveau élevé et sont plus souvent ressortissants de l'Union européenne (UE-28).

En termes d'**emploi intérieur**, le secteur de l'industrie (près d'un quart des postes dans la commune) et celui de la construction (près de 8 % des postes) sont surreprésentés à Forest en comparaison avec la situation régionale. Près de 40 % des postes de travail de la commune sont occupés par des ouvriers. Ce constat est à lier en partie à la présence de la zone Industrie Sud en pleine mutation et, surtout, à celle de l'usine de montage Audi sur le territoire communal.

Un cinquième des **enfants** naissent dans des ménages sans revenu du travail (une proportion légèrement inférieure à la moyenne régionale). Le **taux de couverture** en milieux d'accueil de la petite enfance est relativement bas dans la commune, avec un peu plus d'une place pour quatre enfants de moins de 3 ans (contre une pour trois à l'échelle régionale). Le taux de couverture est particulièrement faible dans les **quartiers** du bas de Forest, là où les jeunes enfants sont proportionnellement plus nombreux.

Dans le cadre de l'**enseignement** secondaire, la répartition des élèves par filière (générale, technique et professionnelle) à Forest est similaire à celle observée à l'échelle régionale. Le **retard scolaire** (au moins deux ans) des élèves du secondaire est lui aussi équivalent à celui de la Région et concerne 27 % des filles et 30 % des garçons.

En termes de **logement**, les loyers et les prix de l'immobilier sont en moyenne moins élevés à Forest qu'au niveau de la Région. La part des logements occupés par des locataires (60 %) est identique à Forest et dans la Région.

Concernant les **finances communales**, le budget ordinaire était négatif en 2012 et 2013, mais le résultat cumulé - bien qu'en diminution - est resté positif durant cette période.

Santé des habitants

L'**espérance de vie** à Forest est de 83 ans pour les femmes et 79 ans pour les hommes, ce qui est proche de la situation régionale. Le taux standardisé de mortalité prématurée est également comparable à celui de la Région. La santé dépend de nombreux facteurs dont les styles de vie, l'environnement physique (conditions de travail, de logements) et social (support social et familial), l'accès et la qualité des soins, etc. Le statut social, de par ses liens avec tous les autres déterminants, est un déterminant très important de l'état de santé. Ainsi, la situation socio-économique des Forestois en moyenne comparable à celle observée à l'échelle régionale pourrait expliquer en partie l'absence de différences entre l'espérance de vie dans la commune et au niveau de la Région.

ENJEUX

Plusieurs enjeux se dégagent de l'aperçu statistique de la commune de Forest.

Inégalités spatiales

La population de Forest est relativement **diversifiée**, tant en termes d'âge que de nationalité et de statut socio-économique. Cela multiplie donc les types de besoins, pas toujours aisément conciliables. En outre, une importante **différentiation spatiale** au sein de la commune est constatée, où le lien entre topographie et caractéristiques de la population est clairement établi. La dualité socio-spatiale se traduit par des inégalités entre le bas et le haut de Forest en termes de revenu, de niveau d'éducation ou d'insertion sur le marché du travail, mais aussi en termes démographiques. Ce constat est à lier à la position de la commune dans la Région, à cheval entre le **croissant pauvre** et le sud-est plus aisé, mais aussi entre la **première** et la **deuxième couronne** d'urbanisation. Au-delà des moyennes communales, il est donc nécessaire d'examiner systématiquement, quand cela est possible, les variations intra-communales.

Croissance démographique, rajeunissement et pauvreté

Forest connaît un **accroissement** et un **rajeunissement** marqués de sa population. Ce rajeunissement engendre une demande importante dans le domaine de l'accueil de la petite enfance et de l'enseignement, principalement dans le bas de Forest où la pénurie se fait sentir davantage.

Si la commune attire de nombreux jeunes adultes diplômés du supérieur, une partie non négligeable de la population se trouve aussi dans une situation socio-économique **précaire**. Le nombre de personnes bénéficiant d'une aide du CPAS a d'ailleurs augmenté rapidement ces dernières années.

La population en situation plus précaire se trouve surtout dans les quartiers du bas de Forest. Les habitants de ces quartiers sont plus souvent au chômage ou occupent des emplois peu rémunérés. Cette situation touche souvent les personnes issues de l'immigration et les jeunes. Le taux de chômage des jeunes y est en effet particulièrement élevé. Outre la question de l'orientation et des niveaux de qualification, d'autres facteurs rendent l'insertion des jeunes sur le marché de l'emploi difficile, comme par exemple la maîtrise de la deuxième langue nationale ou encore la discrimination à l'embauche.

Logement, espace public et mobilité

La question de l'**accessibilité financière** des logements pour les plus défavorisés se pose dans le cadre d'une offre relativement limitée de logements sociaux et d'augmentation des loyers et des prix de l'immobilier. En effet, si de nombreux investissements ont été consentis en faveur des logements de la classe moyenne, l'offre des logements sociaux et, plus généralement, de logements accessibles financièrement, ne suffit pas à rencontrer la demande.

La précarité financière d'une partie de la population se traduit aussi dans ses **conditions de logement**, particulièrement dans les quartiers où le bâti est ancien et ce, tant dans le parc résidentiel privé que social.

Le bas de Forest se caractérise par ailleurs par un tissu urbain très mixte, avec notamment des activités industrielles et un certain nombre de zones encore inexploitées en cours de développement. De ce fait, l'**espace public** est plus difficile à aménager dans cette partie de la commune.

Les questions de **mobilité** dans les quartiers résidentiels aux environs de Forest-National et de la station de métro Albert représentent également des enjeux importants pour la commune, tout comme le développement du RER.

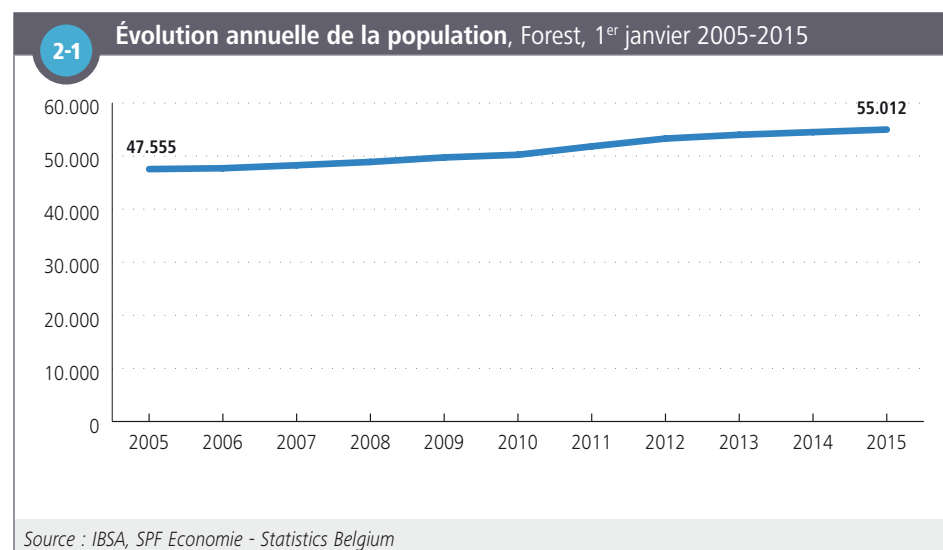
Politique de rénovation urbaine

Outre notamment le réaménagement de la place Albert, le développement territorial de la zone Industrie Sud aux abords du canal constitue un dossier majeur en termes d'aménagement du territoire. La commune doit concilier les besoins des habitants et ceux qui découlent des nombreuses activités économiques implantées dans le tissu urbain. Le problème de la **reconversion** des terrains industriels désaffectés se pose depuis les années 1980. Des choix généraux s'imposent dès lors entre les fonctions (affectation économique ou culturelle, logement, ...), mais aussi au sein de ces fonctions (développement de lofts ou offre mixte dans le domaine du logement par exemple). Dans cette zone, et de manière générale dans la commune, la bonne intégration de ces développements et des nouvelles infrastructures au sein du tissu urbain représente un enjeu important. Il s'agit notamment de veiller à ce que la rénovation urbaine réponde non seulement aux besoins des nouveaux habitants, mais aussi à ceux qui vivent dans la commune depuis longtemps.

2. POPULATION

2.1. ÉVOLUTION ET MOUVEMENT DE LA POPULATION

Au 1^{er} janvier 2015, la commune de Forest compte officiellement 55 012 habitants ²⁻¹, soit 5 % de la population en Région bruxelloise. La densité de population est de 8 805 personnes au km² (contre 7 282 personnes au km² à l'échelle de la Région). Entre 2005 et 2015, la population de Forest a augmenté de 16 %, soit un rythme très proche de l'évolution de la population au niveau régional (+17 %). Cela correspond à un taux de croissance annuel moyen de 1,5 % à Forest (et de 1,6 % en Région bruxelloise).



En 2014 également, la population forestoise a crû à un rythme similaire à celui de la Région (0,9 % contre 1 % au niveau régional). L'évolution de la population résulte de la combinaison de trois facteurs : le solde naturel, le solde migratoire interne et le solde migratoire international ²⁻².

2-2 Mouvement de la population	Forest		Région bruxelloise	
	Nombre		Nombre	
Mouvement naturel				
<i>Naissances (2014)</i>	910	16,6 ‰	18.514	15,8 ‰
<i>Décès (2014)</i>	414	7,6 ‰	9.032	7,7 ‰
Solde naturel (2014)	496	9,1 ‰	9.482	8,1 ‰
Mouvement migratoire				
Solde migratoire interne (2014)	-541	-9,9 ‰	-13.420	-11,5 ‰
Solde migratoire international (2014)	544	9,9 ‰	16.106	13,8 ‰
Croissance totale (y compris l'ajustement statistique)				
Croissance annuelle de la population totale (2014)	488	0,9 %	11.687	1,0 %
Taux de croissance annuelle moyenne de la population totale (2005-2014)		1,5 %		1,6 %
Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium				
Note : L'ajustement statistique inclut les modifications ayant été enregistrées tardivement (après le 1 ^{er} mars de l'année suivante).				

Le **solde naturel** (le nombre de naissances moins le nombre de décès) en proportion de la population apparaît légèrement plus élevé à Forest (9 ‰) qu'à l'échelle régionale (8 ‰) du fait du nombre de naissances proportionnellement plus élevé dans la commune. Le **taux de natalité** est en effet un peu plus élevé dans la commune (17 ‰) qu'au niveau de la Région (16 ‰).

Comme dans la plupart des communes bruxelloises à l'exception de cinq communes aisées, le **solde migratoire interne** est négatif à Forest car le nombre de personnes en provenance d'une autre commune belge venues s'installer à Forest en 2014 (4 549) est inférieur au nombre de personnes ayant quitté la commune pour s'installer ailleurs en Belgique (5 090). Le **solde migratoire international** est positif, à l'instar de la grande majorité des communes, car le nombre de personnes venues de l'étranger et installées

à Forest en 2014 (1 768) dépasse le nombre de personnes ayant quitté Forest pour s'installer à l'étranger (1 224)³. Le solde migratoire total est quasi nul en 2014 à Forest, tandis qu'il est positif pour la Région bruxelloise. La légère croissance de la population observée cette année-là dans la commune résulte donc du solde naturel positif.

Outre la **population officielle**, chaque commune compte aussi un certain nombre de personnes qui y habitent mais ne sont pas comptabilisées dans la population officielle (demandeurs d'asile, étrangers en situation irrégulière, diplomates et membres de leurs ménages, ...). À noter que concernant spécifiquement les naissances et les décès, les données des **Bulletins statistiques de naissance et de décès** permettent de compléter utilement les données de population officielle car elles incluent l'ensemble des personnes nées et décédées et pas seulement celles qui y résident officiellement, cf. chapitre Santé.

2.2. STRUCTURE PAR ÂGE ET SEXE

La **structure d'âge** est très similaire à Forest et à l'échelle de la Région, de même que son évolution. Ainsi, les proportions de jeunes (moins de 18 ans) et de personnes d'âge actif (18-64 ans) dans la population sont importantes et tendent à croître entre 2005 et 2015, à l'inverse de la proportion de personnes plus âgées (65 ans et plus) qui indique une diminution sur cette période. En 2015, à Forest, 23 % de la population a moins de 18 ans et 14 % est âgée de 65 ans et plus **2-3**.

	2-3 Ventilation de la population par groupe d'âge, 1^{er} janvier 2005 et 2015							
	Forest				Région bruxelloise			
	2005		2015		2005		2015	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
0 - 17 ans	10.381	21,8	12.581	22,9	217.522	21,6	267.922	22,8
18 - 64 ans	29.800	62,7	34.911	63,5	633.716	62,9	751.915	64,0
65 ans et plus	7.374	15,5	7.520	13,7	155.511	15,4	155.336	13,2
Total	47.555	100,0	55.012	100,0	1.006.749	100,0	1.175.173	100,0

Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

Les **indicateurs de structure de la population** et leur évolution confirment qu'en termes de dynamiques démographiques, la commune de Forest apparaît représentative de la situation à l'échelle de la Région bruxelloise. Ainsi, à l'instar de la Région dans son ensemble, la population tend à rajeunir : entre 2005 et 2015, l'âge moyen est passé de 38,4 à 37,6 ans à Forest. Le **coefficient de vieillissement** a diminué de façon importante passant de 71 % en 2005 à 60 % en 2015.

Enfin, la proportion d'hommes est légèrement moins importante à Forest qu'à l'échelle régionale (avec un **rapport de masculinité** de 93 hommes pour 100 femmes, contre 95 pour 100 en Région bruxelloise) **2-4**.

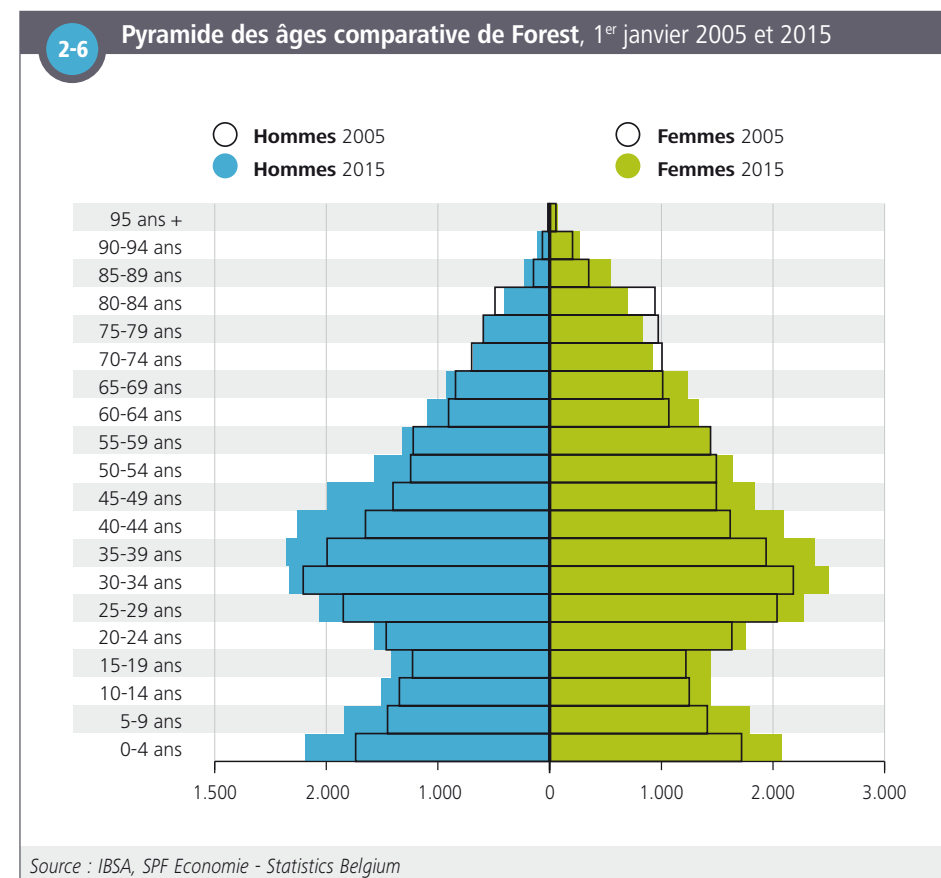
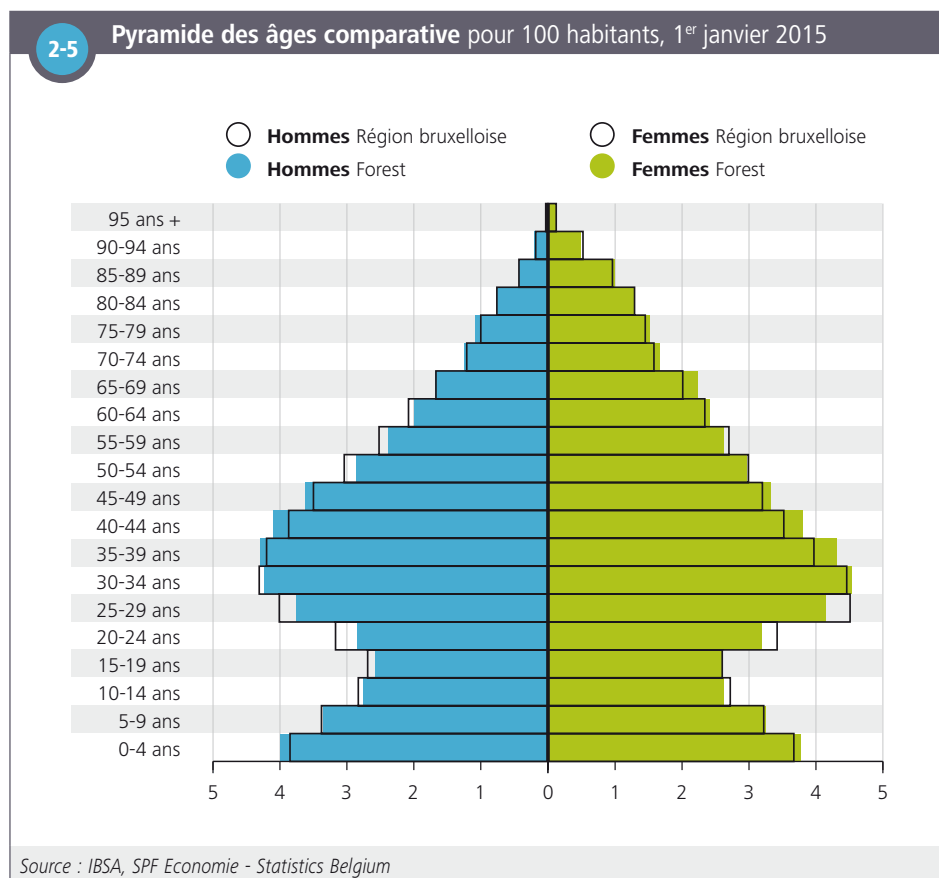
	2-4 Indicateurs de structure de la population, 1^{er} janvier 2005 et 2015			
	Forest		Région bruxelloise	
	2005	2015	2005	2015
Âge moyen total (années)	38,4	37,6	38,5	37,4
Âge moyen hommes (années)	36,6	36,2	36,7	36,1
Âge moyen femmes (années)	40,1	39,0	40,2	38,6
Coefficient de vieillissement [65+/0-17] (%)	71,0	59,8	71,5	58,0
Ratio de dépendance [(0-17)+(65+)]/(18-64) (%)	59,6	57,6	58,9	56,3
Coefficient de séniorité [80+/65+] (%)	30,6	31,0	30,4	32,5
Rapport de masculinité (%)	90,0	92,9	92,4	95,1

Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

3 Ces nombres incluent les changements de registre, les radiations et les réinscriptions après radiations.

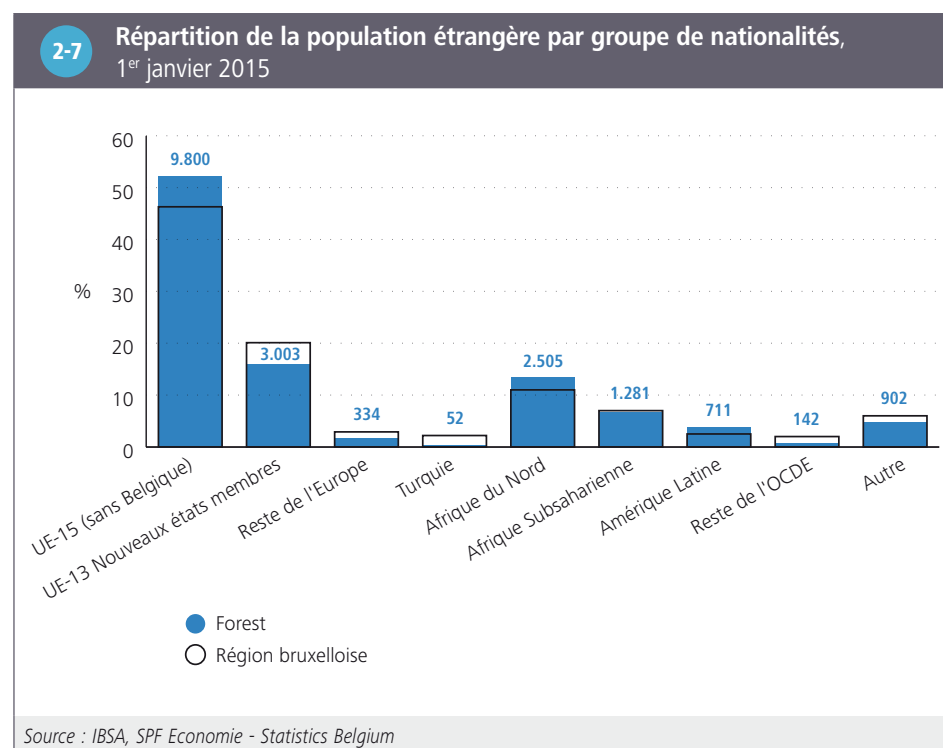
La première **pyramide des âges comparative** illustre le fait que la structure d'âge plus détaillée des habitants de Forest est également très proche de celle de la Région **2-5**. La forme de sapin est bien marquée, indiquant une structure d'âge jeune (proportion importante d'adultes d'âge actif et de jeunes enfants et faible proportion de personnes plus âgées). De légères différences avec la Région peuvent être toutefois constatées pour certaines tranches d'âge. La proportion de jeunes adultes entre 20 et 30 ans est, par exemple, moins importante à Forest qu'à l'échelle régionale. Notons que l'**indice conjoncturel de fécondité** est très proche à Forest (2,0) et au niveau régional (1,9).

L'évolution de l'allure de la deuxième **pyramide des âges entre 2005 et 2015** témoigne d'un accroissement de la population dans presque toutes les tranches d'âge mais à différents degrés **2-6**. On remarque notamment un élargissement important à la base (jeunes enfants de moins de 10 ans) et également au milieu de la pyramide (adultes entre 35 et 50 ans environ). Par contre, un rétrécissement d'une partie du sommet chez les femmes de 70-84 ans et – dans une moindre mesure – chez les hommes de 80-84 ans est observé. On note toutefois également (comme d'ailleurs au niveau de la Région) une croissance du nombre de personnes très âgées (85-89 ans).



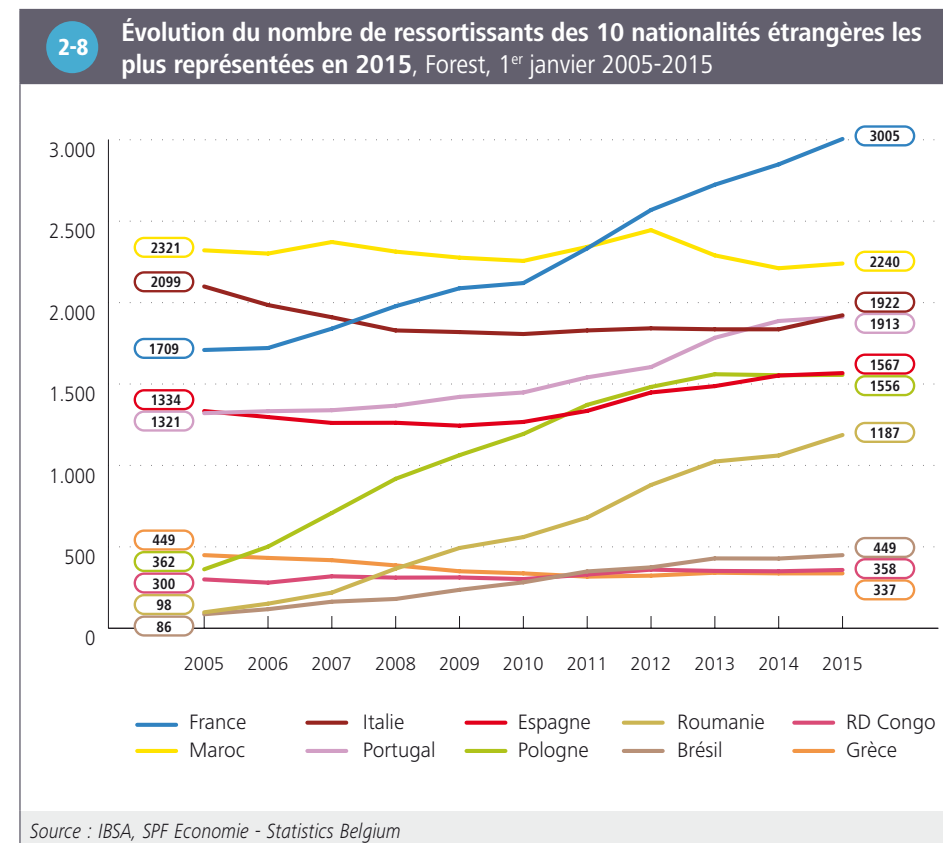
2.3. NATIONALITÉS

Au 1^{er} janvier 2015, 18 730 personnes, soit un peu plus d'un tiers (34 %) de la population forestoise, ont une **nationalité** étrangère - une proportion identique à la moyenne régionale. La répartition des personnes de nationalité étrangère par groupe de nationalité diffère toutefois par rapport à la situation régionale. Parmi les Forestois de nationalité étrangère, 52 % sont ressortissants d'un pays de l'Europe des 15 (UE-15), 16 % des nouveaux États membres (UE-13), 13 % de l'Afrique du Nord et 7 % de l'Afrique Subsaharienne. Les ressortissants d'un pays de l'UE-15 et (dans une moindre mesure) les ressortissants d'Afrique du Nord sont surreprésentés dans la population étrangère à Forest en comparaison avec la Région. Les ressortissants des nouveaux États membres (UE-13) en particulier, mais aussi du reste de l'Europe et de l'OCDE ainsi que de la Turquie sont quant à eux sous-représentés au sein de la population étrangère de la commune **2-7**.



Parmi les personnes de **nationalité** étrangère, les Français sont les plus représentés à Forest en 2015, suivis de loin par les Marocains et ensuite par les Italiens et les Portugais

2-8



Entre 2005 et 2015, le nombre de Français a augmenté de façon importante dans la commune, dépassant depuis plusieurs années tant le nombre de Marocains que le nombre d'Italiens qui, quant à eux, montrent une stagnation voire une légère baisse sur la période considérée.

En revanche, une augmentation importante du nombre de Polonais et de Roumains est observée à Forest au cours de cette période. L'augmentation notable de ces ressortissants en Région bruxelloise est liée à l'adhésion à l'UE de la Pologne (en 2004)

et de la Roumaine (en 2007), impliquant d'une part une régularisation de certaines personnes ainsi que de nouvelles arrivées suite à la liberté de circulation des travailleurs, et, d'autre part, un développement des offres d'emplois à Bruxelles en tant que capitale de l'UE pour les ressortissants de ces nouveaux États membres. Depuis 2013, une relative stagnation du nombre de Polonais est observée de manière générale en Région bruxelloise, pouvant être liée à des **migrations circulaires** plus importantes⁴.

On constate également une tendance à la hausse du nombre de ressortissants brésiliens ainsi que de certains pays européens méditerranéens, en l'occurrence les Portugais, et (dans une moindre mesure) les Espagnols **2-8**.

2.4. MÉNAGES

Au 1^{er} janvier 2015, Forest compte 25 257 **ménages** privés, soit 2 438 ménages de plus qu'en 2005. Le nombre de ménages a augmenté quelle que soit leur taille au cours de ces dix dernières années **2-9**. En 2015, 45 % des ménages sont composés d'une seule personne, 24 % de deux personnes et 31 % de trois personnes et plus à Forest (contre respectivement 47 %, 25 % et 28 % en 2005). La part des ménages de trois personnes et plus a donc augmenté à Forest sur cette période au détriment de la part des ménages d'une et deux personnes.

La **taille** moyenne des ménages privés est équivalente à Forest (2,16) et en Région bruxelloise (2,14) en 2015.

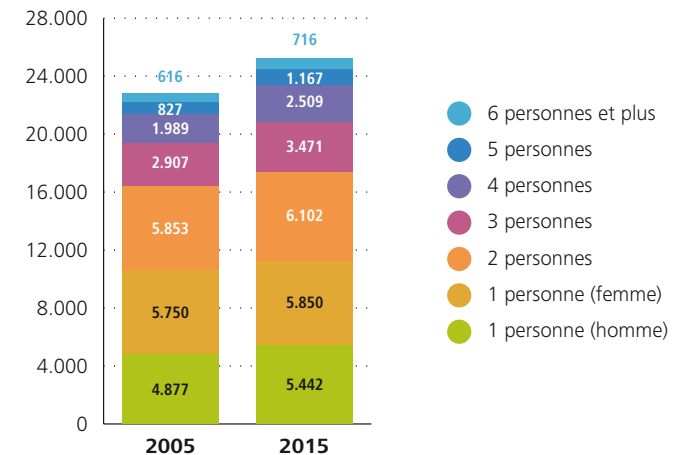
La proportion d'isolés est légèrement moins importante à Forest qu'à l'échelle de la Région, à l'inverse des autres types de ménages **2-10**. Les femmes sont légèrement plus nombreuses parmi les personnes isolées à Forest (52 %, contre 50 % à l'échelle de la Région). Par ailleurs, 87 % des parents isolés (famille monoparentale) sont des femmes dans la commune (une proportion similaire à celle de la Région)⁵.

4 Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (2015), *Un boom démographique à la loupe : Roumains, Polonais et Bulgares en Région de Bruxelles-Capitale*, Focus n°9, juin 2015

5 À noter que chaque personne ne peut être domiciliée qu'à une seule adresse. Les enfants concernés par la garde alternée des parents ne sont donc comptés qu'une seule fois, là où ils sont domiciliés, généralement chez la mère. Le nombre de pères célibataires est donc sous-estimé.

2-9

Évolution du nombre de ménages privés par taille, Forest, 1^{er} janvier 2005 et 2015



Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

2-10

Nombre de ménages privés selon le type de ménage, 1^{er} janvier 2015

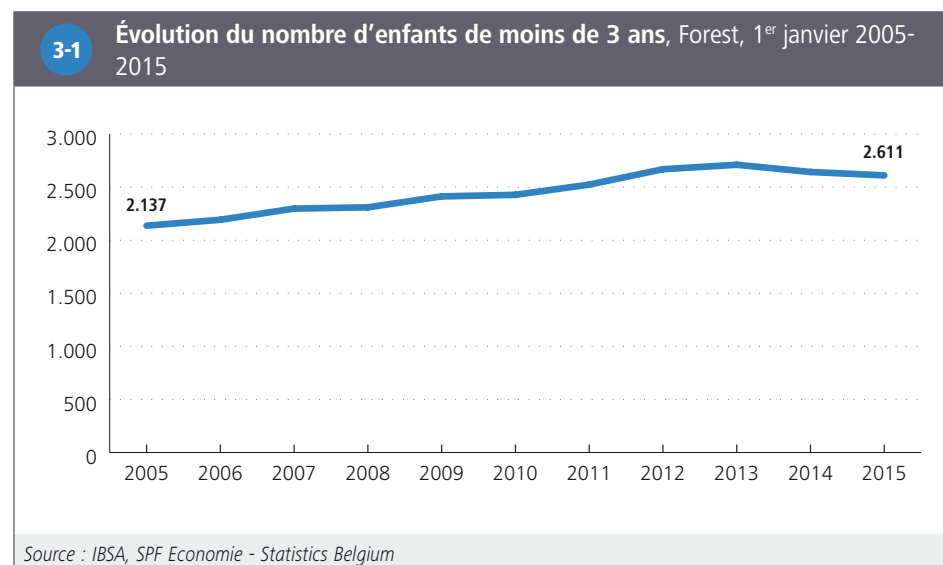
	Forest		Région bruxelloise	
	Nombre	%	Nombre	%
Personne isolée	11.252	44,6	252.404	46,5
Couples sans enfant	3.950	15,6	82.157	15,1
<i>Mariés</i>	2.646	10,5	56.694	10,4
<i>Cohabitants</i>	1.304	5,2	25.463	4,7
Couples avec enfant(s)	6.111	24,2	128.289	23,6
<i>Mariés</i>	4.651	18,4	104.484	19,3
<i>Cohabitants</i>	1.460	5,8	23.805	4,4
Familles monoparentales	3.073	12,2	62.690	11,6
Autres	871	3,4	17.130	3,2
Total	25.257	100,0	542.670	100,0

Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

3. PETITE ENFANCE

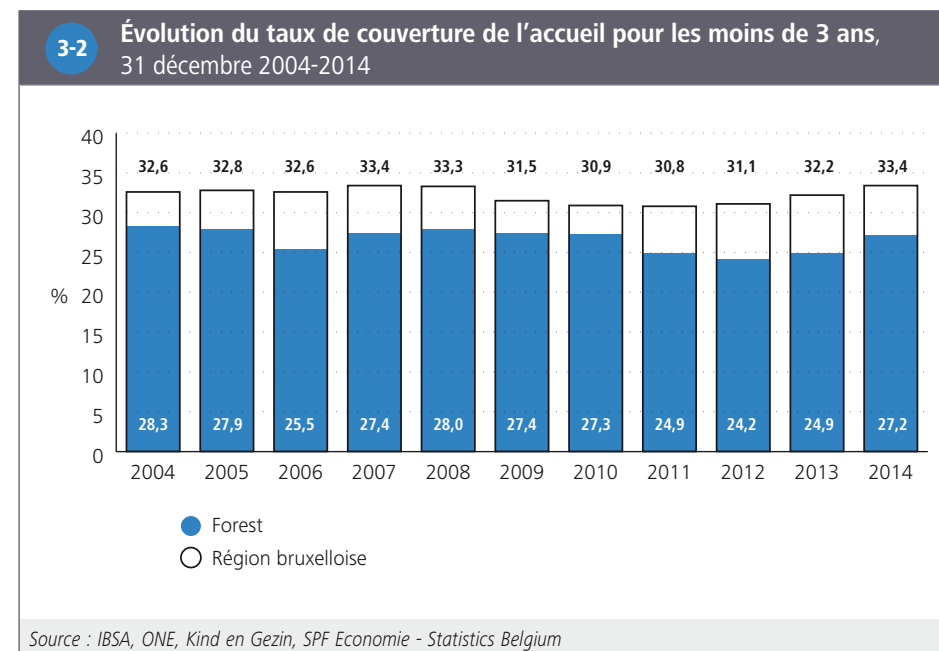
3.1. ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS

Au 1^{er} janvier 2015, Forest compte officiellement 2 611 enfants de moins de 3 ans, ce qui représente 4,7 % de la population totale (une proportion similaire à celle observée au niveau de la Région bruxelloise). Le nombre d'enfants de cette tranche d'âge a augmenté de 22 % entre 2005 et 2015 dans cette commune, un rythme légèrement inférieur mais proche de celui de la Région (+25 %). On note cependant une légère baisse de ce nombre à Forest entre le 1^{er} janvier 2013 et 2015 (un constat observé également au niveau régional) ³⁻¹.



3.2. OFFRE D'ACCUEIL : TAUX DE COUVERTURE ET ACCESSIBILITÉ

Le **taux de couverture** de l'accueil pour les enfants de moins de 3 ans est relativement bas à Forest, avec un peu plus d'une place pour quatre enfants (de moins de 3 ans) au 31 décembre 2014, contre une pour trois à l'échelle régionale ³⁻².



Au 31 décembre 2014, on dénombre au total 709 places en milieu d'accueil à Forest **3-3**. Il s'agit de l'ensemble des places, dont certaines sont réservées aux enfants du personnel d'entreprises ou d'institutions qui n'habitent pas forcément en Région bruxelloise. Il s'agit presque intégralement de places dans des milieux d'accueil collectif (97 %), les milieux d'accueil de type familial (accueillant(e)) étant, de manière générale, relativement peu développés dans l'ensemble de la Région.

En excluant les places réservées à certaines catégories d'enfants (ex. crèches d'entreprises, milieux d'accueil réservés à certaines communautés nationales ou religieuses) et en considérant uniquement celles dont le tarif est variable selon le revenu des parents, seul un peu plus d'un enfant sur sept peut être accueilli à Forest (contre un sur cinq à l'échelle régionale). La part des places à tarif variable selon le revenu est plus faible à Forest qu'à l'échelle régionale.

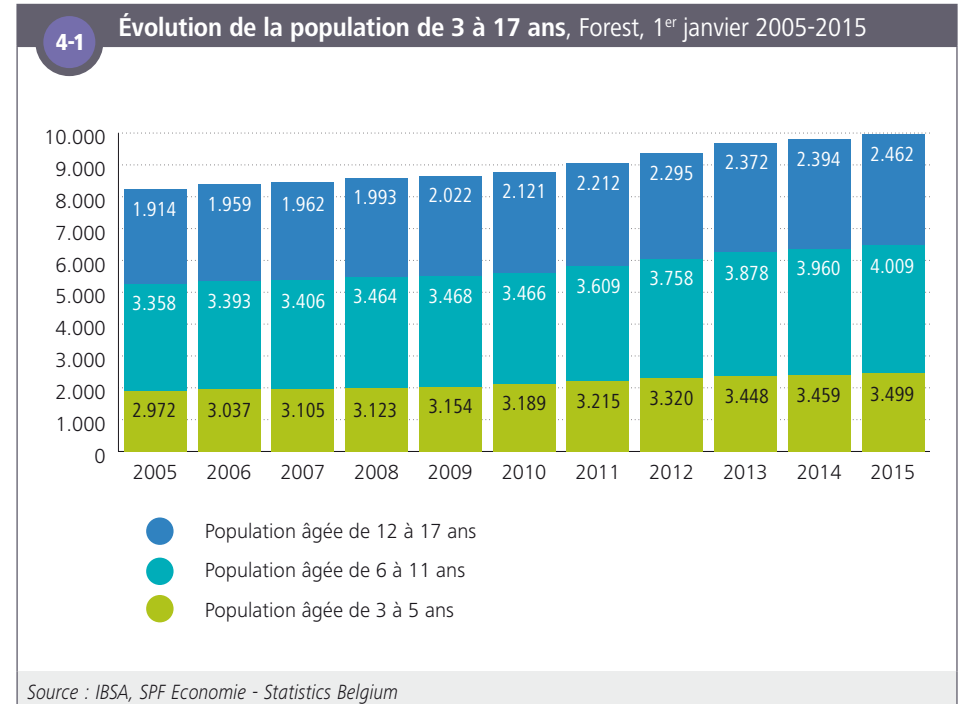
3-3 Offre d'accueil pour les moins de 3 ans et accessibilité, 31 décembre 2014		
	Forest	Région bruxelloise
Offre de milieux d'accueil		
Nombre de places en milieu d'accueil collectif	688	17.408
Nombre de places en milieu d'accueil familial	21	573
Nombre total de places en milieu d'accueil	709	17.981
Accessibilité de l'offre		
Nombre de places en milieu d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans	27,2	33,4
Nombre de places en milieu d'accueil (tarif selon le revenu et accessible à tous) pour 100 enfants de moins de 3 ans	15,2	19,9
Part des places en milieu d'accueil dont le tarif est selon le revenu sur le total des places (%)	56,0	70,8
<i>Source : IBSA, ONE, Kind en Gezin, SPF Economie - Statistics Belgium</i>		

4. ENSEIGNEMENT

4.1. ÉVOLUTION DE LA POPULATION ÂGÉE DE 3 À 17 ANS

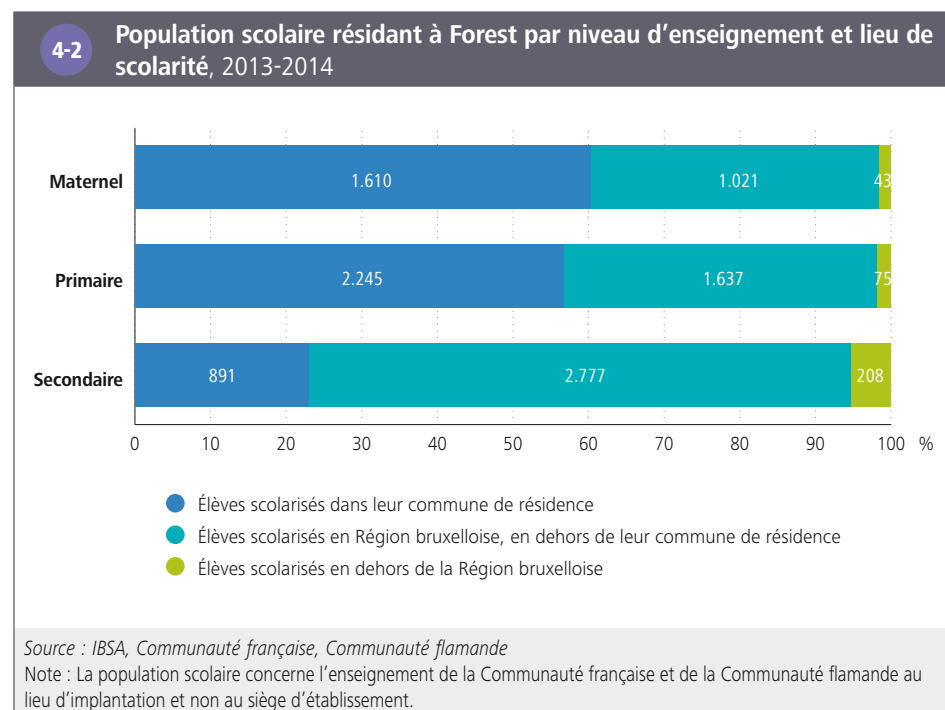
Entre 2005 et 2015, le nombre d'enfants entre 3 et 17 ans a augmenté dans la commune **4-1**. Les parts des enfants de 6 à 11 ans et des adolescents (12-17 ans) dans la population sont restées relativement stables au cours de cette période (autour de respectivement 7 % et 6 %) et celle des enfants de 3 à 5 ans a légèrement augmenté (passant de 4 % en 2005 à 4,5 % en 2015).

Notons que les chiffres de la figure **4-1** sont basés sur la [population officielle](#), ce qui implique que certains enfants (dont les parents sont inscrits au Registre d'attente ou sont en situation irrégulière par exemple) ne sont pas inclus. Ces derniers peuvent néanmoins fréquenter une école de la commune et être inclus dans les données de population scolaire (cf. point suivant). À l'inverse, certains élèves comptabilisés dans la population officielle peuvent ne pas se retrouver dans les données de population scolaire car celles-ci incluent uniquement les élèves qui suivent un enseignement dans une école de la Communauté française ou flamande. La population scolaire reprend par ailleurs des adolescents de plus de 17 ans encore en scolarité.



4.2. POPULATION SCOLAIRE : NIVEAU, LIEU DE SCOLARITÉ ET FORME D'ENSEIGNEMENT

Au cours de l'année scolaire 2013-2014, respectivement 2 674, 3 957 et 3 874 **élèves** résidant à Forest sont inscrits dans l'enseignement maternel, primaire et secondaire de l'une des deux Communautés (française ou flamande)⁶. Parmi les élèves inscrits en maternel, 60 % fréquentent une école implantée à Forest, contre 57 % en primaire et seulement 23 % parmi les élèves inscrits en secondaire **4-2**. Ainsi, plus de trois quart des élèves inscrits en secondaire résidant à Forest sont scolarisés dans une autre commune, dont près de 40 % à Uccle, 15 % à Ixelles, 13 % à Bruxelles-ville et 12 % à Saint-Gilles.



Parmi les élèves du secondaire qui résident à Forest, 30,5 % suivent la **filière** générale, 17 % la filière technique et artistique et 15 % la filière professionnelle. Ces proportions sont proches de celles observées au niveau régional **4-3**. La part d'élèves dans l'enseignement spécialisé (primaire et secondaire) est quant à elle légèrement plus élevée à Forest (5,1 %) qu'à l'échelle de la Région (4,6 %).

4-3 Répartition de la population scolaire dans l'enseignement obligatoire au lieu de résidence par niveau et par forme d'enseignement, 2013-2014

	Forest		Région bruxelloise
	Nombre	% dans le niveau	% dans le niveau
Enseignement primaire			
Primaire ordinaire	3.716	93,9	94,5
Primaire spécialisé	241	6,1	5,5
Primaire total	3.957	100,0	100,0
Enseignement secondaire			
Secondaire 1 ^{er} degré	1.298	33,5	33,7
Secondaire 2 ^e et 3 ^e degrés (et 4 ^e degré pour la Communauté française)			
<i>Général</i>	1.182	30,5	29,2
<i>Technique</i>	627	16,2	16,9
<i>Artistique</i>	14	0,4	0,4
<i>Professionnel</i>	593	15,3	16,1
Secondaire spécialisé	160	4,1	3,7
Secondaire total	3.874	100,0	100,0

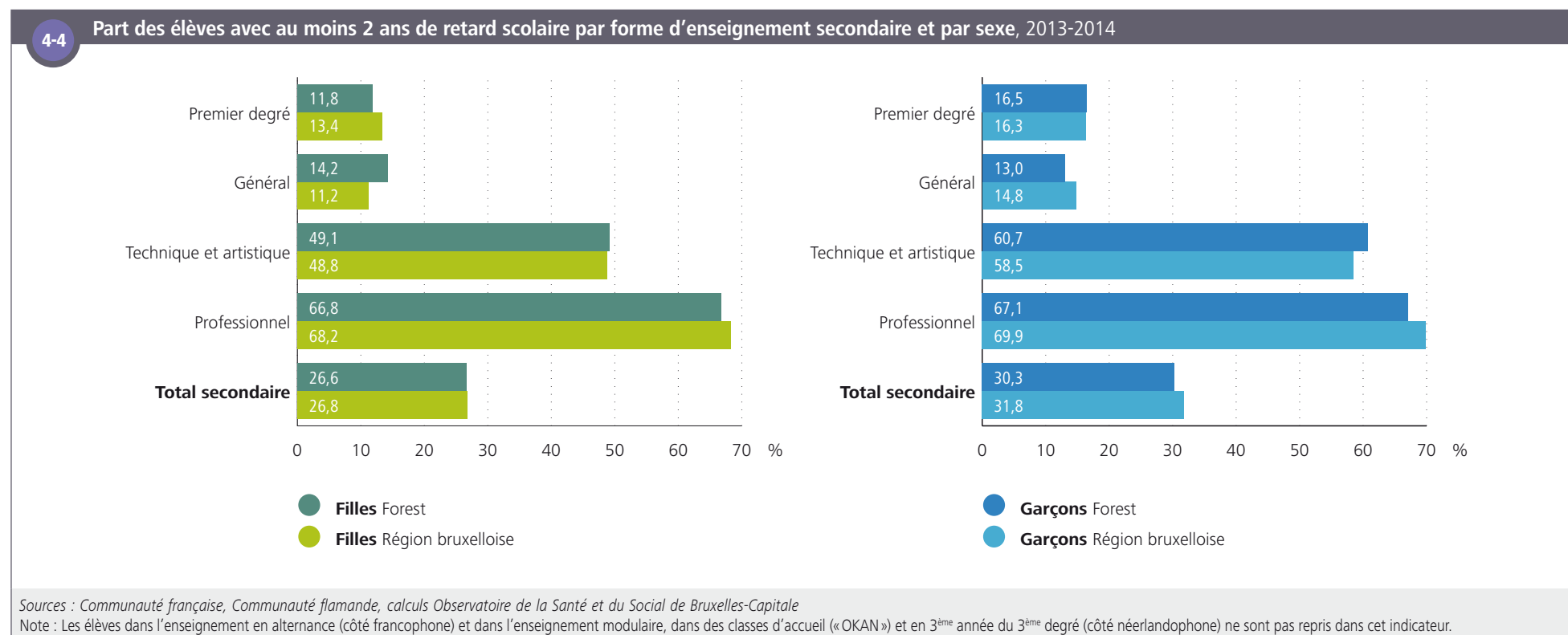
Source : IBSA, Communauté française, Communauté flamande
 Note : Les regroupements de données de la Communauté française et de la Communauté flamande ont été faits au niveau des formes d'enseignement.

6 Les élèves suivant un enseignement hors Communautés (écoles européennes, écoles internationales ou privées non homologuées par les Communautés, ou les élèves scolarisés chez eux) ne sont donc pas comptabilisés.

4.3. RETARD SCOLAIRE

La proportion d'élèves en **retard scolaire** (deux ans de retard ou plus) est liée de façon importante à la filière et ce, tant à Forest qu'à l'échelle régionale. La filière professionnelle présente le plus grand pourcentage d'élèves en retard scolaire, suivie de la filière technique et artistique et ensuite de l'enseignement général. Dans la Région comme dans la commune, les garçons sont en moyenne plus en retard que les filles (à l'exception de la filière générale à Forest, où c'est l'inverse qui est constaté).

Toutes filières confondues, le retard scolaire concerne 27 % des filles et 30 % des garçons inscrits en secondaire à Forest. Ces pourcentages sont proches de ceux observés à l'échelle de la Région. Les garçons résidant à Forest présentent toutefois un retard scolaire légèrement plus bas qu'en Région bruxelloise. Les constats diffèrent par ailleurs selon le degré, la filière et le sexe **4-4**.

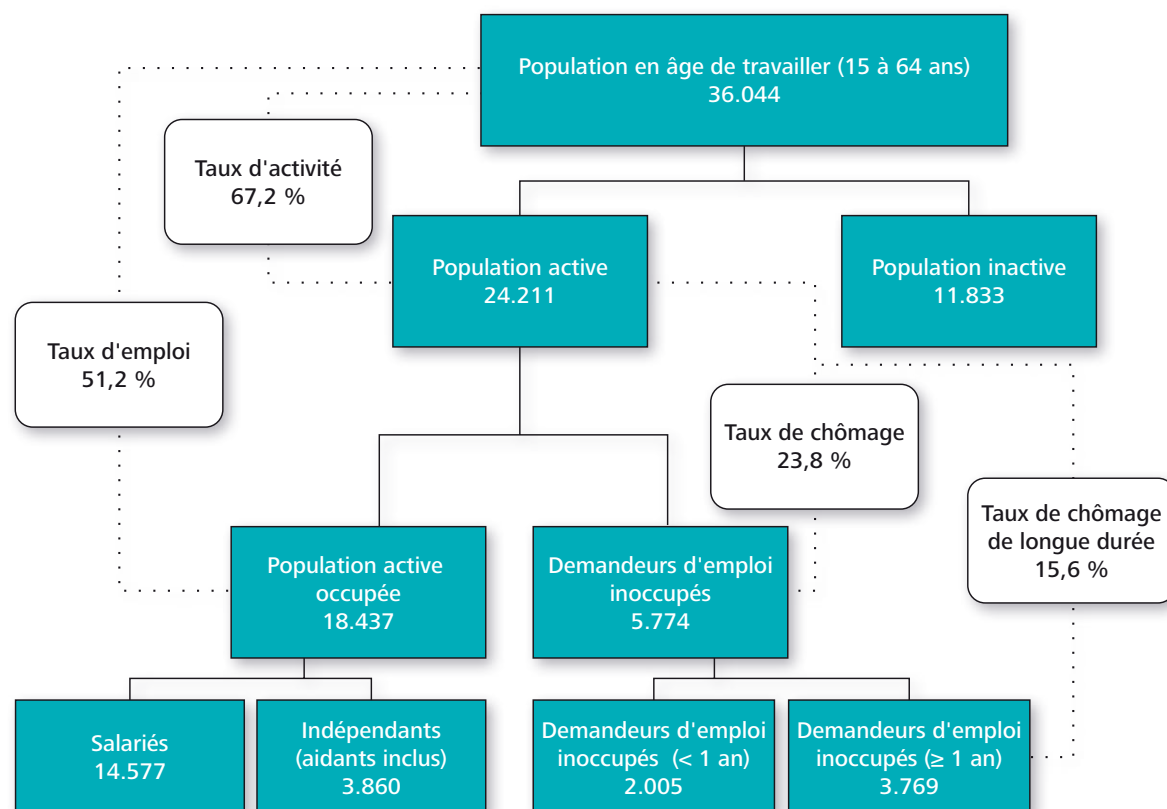


5. MARCHÉ DU TRAVAIL

5.1. POSITION SOCIOÉCONOMIQUE DE LA POPULATION

En 2013, un peu plus de deux tiers des 36 044 personnes en âge de travailler (15-64 ans) sont actives sur le marché du travail à Forest. Parmi elles, un peu plus de trois sur quatre sont en emploi et un peu moins d'une sur quatre est inscrite auprès d'Actiris comme «demandeur d'emploi inoccupé» (DEI). Parmi ces personnes au chômage, près de deux tiers le sont depuis au moins un an ⁵⁻¹7.

5-1 Structure et principaux indicateurs de la population en âge de travailler, Forest, moyenne annuelle 2013



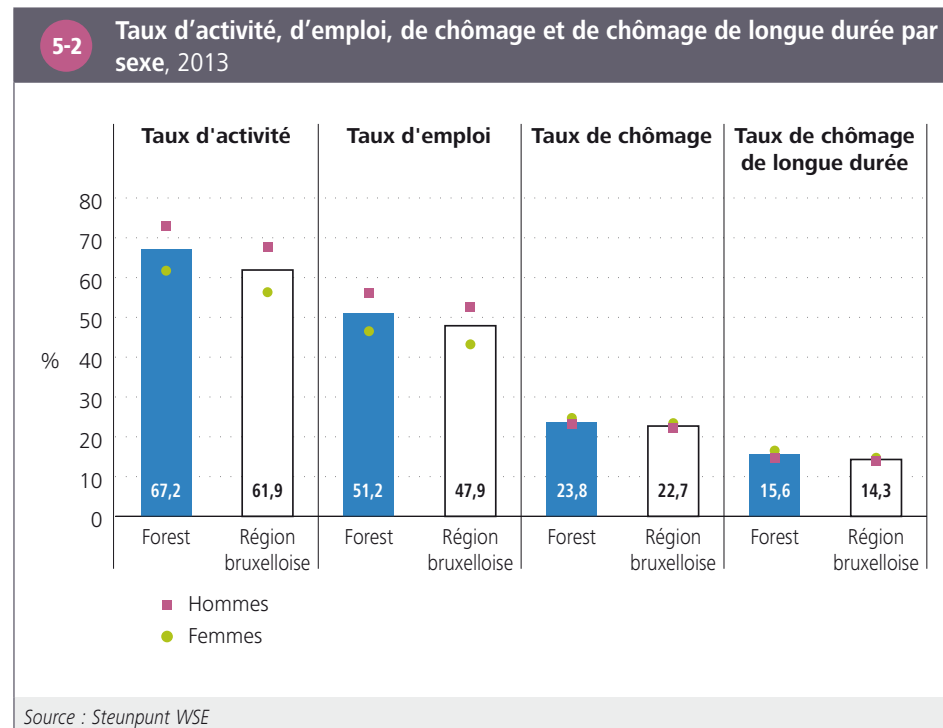
Sources : Steunpunt WSE, ACTIRIS

7 Dans ce chapitre, la population active et la population active occupée sont sous-estimées car elles ne prennent pas en compte les personnes qui travaillent dans les institutions européennes et internationales, les marins de la marine marchande, le personnel domestique, et les travailleurs au noir.

5.2. TAUX D'ACTIVITÉ, D'EMPLOI ET DE CHÔMAGE

Le **taux d'activité** est nettement plus élevé à Forest qu'à l'échelle de la Région bruxelloise, tant pour les hommes que pour les femmes. Par contre, au sein de la **population active**, l'accès à l'emploi apparaît tout aussi difficile qu'au niveau régional : le **taux de chômage** (total et de longue durée⁸) est même légèrement plus important à Forest qu'au niveau de la Région, pour les deux sexes. Enfin, le **taux d'emploi** est plus élevé à Forest qu'au niveau régional, pour les hommes comme pour les femmes **5-2**.

Les **inégalités de genre** en termes de taux d'activité et de taux d'emploi sont tout aussi présentes à Forest qu'à l'échelle régionale.



Les **taux d'activité** plus élevés à Forest (par rapport à la Région bruxelloise) s'observent pour toutes les **tranches d'âge**, mais la différence est plus marquée pour les 25-49 ans : leur taux d'activité atteint près de 80 % à Forest (contre 73 % à l'échelle régionale) en 2013. Le **taux de chômage** est également légèrement plus élevé à Forest pour toutes les tranches d'âge, mais la différence avec la Région apparaît plus importante pour les jeunes (15-24 ans) : leur taux de chômage atteint 40 % à Forest (contre 36 % à l'échelle régionale). Il en résulte un **taux d'emploi** des jeunes légèrement plus bas qu'en moyenne régionale, tandis qu'il apparaît plus élevé pour les personnes de 50 à 64 ans **5-3**.

5-3 Taux d'activité, d'emploi et de chômage par groupe d'âge, 2013

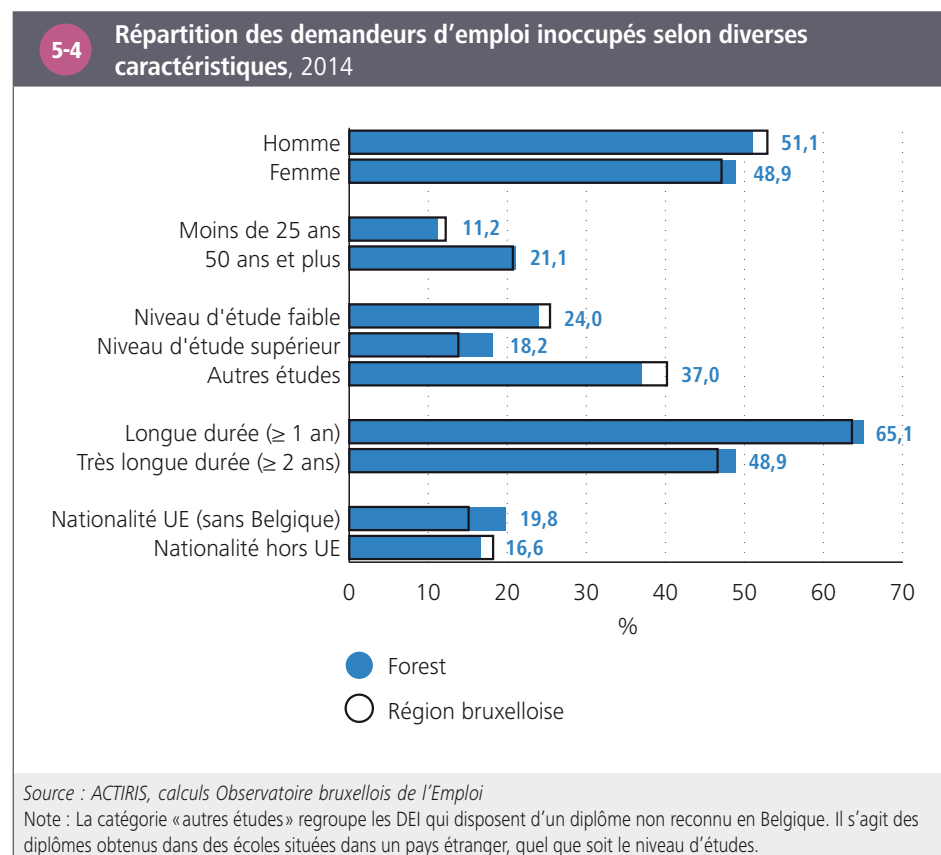
	Taux d'activité (%)		Taux d'emploi (%)		Taux de chômage (%)	
	Forest	Région bruxelloise	Forest	Région bruxelloise	Forest	Région bruxelloise
15 à 24 ans	29,8	28,7	17,9	18,3	39,8	36,3
25 à 49 ans	79,5	73,1	61,3	57,1	22,8	21,9
50 à 64 ans	62,6	58,8	49,0	42,1	21,6	20,1
Total	67,2	61,9	51,2	47,9	23,8	22,7

Source : Steunpunt WSE

8 Le **taux de chômage** de longue durée correspond à la part de personnes au chômage depuis un an et plus parmi les actifs.

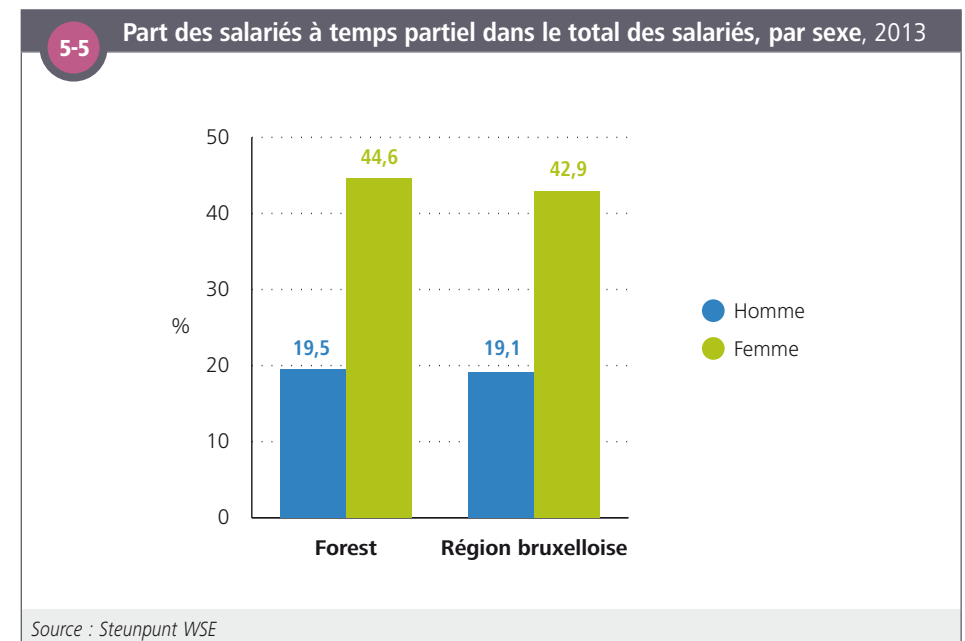
5.3. PROFIL DES DEMANDEURS D'EMPLOI INOCCUPÉS

Le profil des **demandeurs d'emploi inoccupés** (DEI) diffère à Forest et au niveau de la Région sur plusieurs plans. Une différence notable se situe en termes de niveau de diplôme : en proportion, le niveau d'études des DEI à Forest est plus élevé qu'à l'échelle régionale, avec une proportion plus importante de diplômés de l'enseignement supérieur et une part moins élevée de personnes disposant au maximum du diplôme du secondaire inférieur ou d'un diplôme non reconnu en Belgique. Par ailleurs, les ressortissants d'un pays de l'Union européenne (EU-28 sans la Belgique) sont surreprésentés parmi les DEI à Forest en comparaison avec la moyenne régionale, à l'inverse à la fois des DEI de nationalité belge et ressortissant d'un pays non européen. Enfin, on retrouve – au sein des DEI forestois – proportionnellement plus de femmes et de DEI au chômage depuis un an et plus ⁵⁻⁴.



5.4. TRAVAILLEURS À TEMPS PARTIEL

De manière générale, à Forest comme à l'échelle régionale, le temps partiel touche nettement plus souvent les femmes que les hommes. En outre, la part des travailleurs à temps partiel parmi les femmes apparaît plus élevée à Forest qu'à l'échelle régionale : à Forest, 45 % des femmes salariées sont à temps partiel (contre 43 % en Région bruxelloise) ⁵⁻⁵. Ce constat, combiné à celui de leur **taux de chômage** élevé, pourrait indiquer que l'accès à l'emploi de qualité (sur base de l'indicateur du temps partiel) semble relativement plus difficile pour les femmes forestoises.



6. ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

6.1. EMPLOI INTÉRIEUR

Concernant l'emploi intérieur, en 2013, 4 077 indépendants et 14 413 salariés travaillent à Forest (quelle que soit leur commune de résidence), ce qui représente respectivement 5 % des indépendants et 2 % des salariés de la Région.

La proportion de postes de travail salarié occupés par des ouvriers est près de deux fois plus élevée à Forest (39 % des postes) qu'à l'échelle régionale (20 % des postes). De ce fait, les proportions de postes de fonctionnaires mais surtout d'employés, sont inférieures à celles de la Région ⁶⁻¹. Plus de quatre cinquième des postes d'ouvriers dans la commune sont occupés par des hommes. Cela explique en grande partie le fait qu'au total, la proportion de postes occupés par les hommes à Forest est particulièrement élevée (63 %, contre 50 % à l'échelle régionale). La proportion très importante d'ouvriers qui travaillent à Forest est notamment liée à la présence de l'usine de montage automobile d'Audi dans la commune.

6-1 Nombre de postes de travail salarié au lieu de travail selon le sexe et le statut, 31 décembre 2013		
	Forest	Région bruxelloise
Nombre total de postes de travail au lieu de travail	15.798	621.821
Répartition par sexe (en % du total)		
Homme	63,0	49,8
Femme	37,0	50,2
Répartition par statut (en % du total)		
Ouvriers	38,8	20,2
Employés	46,1	60,8
Fonctionnaires	15,2	19,1

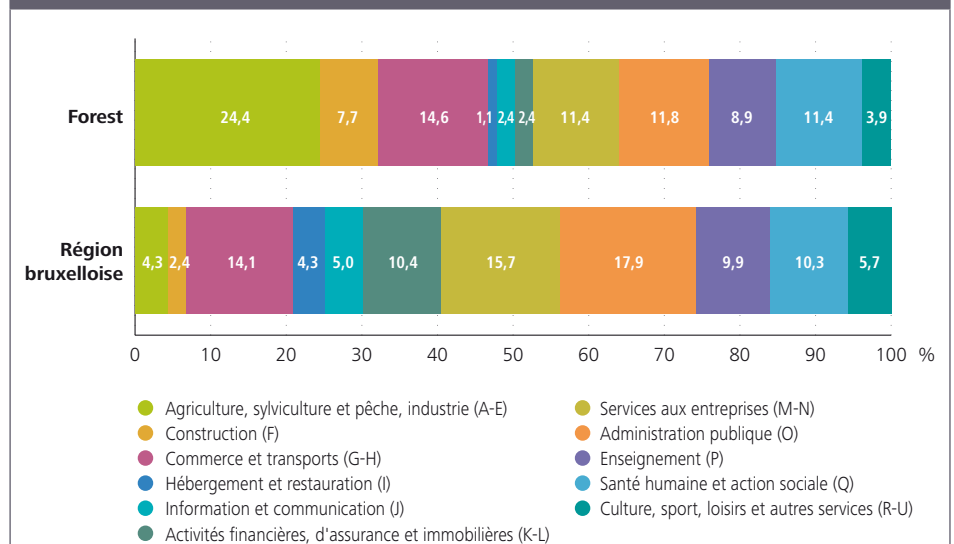
Source : ONSS, calculs IBSA

La présence d'Audi influence également la répartition des postes de travail par **branche d'activité** dans la commune ⁶⁻². Le secteur secondaire est, en proportion, nettement

plus important à Forest qu'à l'échelle régionale. En effet, le secteur de l'industrie manufacturière est de loin le premier secteur en matière d'emploi intérieur à Forest (avec environ un quart des postes, soit une part près de huit fois plus élevée qu'à l'échelle régionale). C'est la deuxième commune en termes de nombre de postes dans ce secteur. Le secteur de la construction, qui représente près de 8 % des postes à Forest, est lui aussi surreprésenté en comparaison avec la situation régionale (2 % des postes).

D'autres secteurs sont au contraire sous-représentés en termes de postes de travail dans la commune, en particulier celui des activités financières, d'assurance et immobilières (seulement 2 % des postes à Forest contre 10 % à l'échelle régionale), mais aussi l'horeca, le secteur de l'information et de la communication et le secteur de l'administration publique.

6-2 Répartition du nombre de postes de travail par branche d'activité, 31 décembre 2013



Source : ONSS, calculs IBSA

6.2. ENTREPRISES

Les statistiques sur le **nombre d'entreprises** présentées ici portent d'une part sur les **unités locales d'établissement** (sièges d'exploitation des entreprises ayant au minimum un salarié déclaré à l'ONSS), et, d'autre part, sur les **entreprises assujetties à la TVA** (qui ne décomptent que les sièges sociaux d'entreprises)⁹.

Au 31 décembre 2013, Forest compte 1 036 **unités locales d'établissement** sur son territoire (soit 3 % du nombre total d'unités en Région bruxelloise). Les établissements qui comptent entre 10 et 49 salariés sont légèrement surreprésentés dans la commune en comparaison avec la moyenne régionale **6-3**.

6-3 Nombre d'unités locales d'établissement selon la taille, 31 décembre 2013		
	Forest	Région bruxelloise
Nombre total d'unités locales d'établissement	1.036	34.881
Répartition par classe de taille en nombre de salariés (en % du total)		
1 à 9 salariés	76,1	78,2
10 à 49 salariés	19,9	16,6
50 à 199 salariés	3,1	3,8
200 salariés et plus	1,0	1,4
<i>Source : ONSS, données décentralisées, calculs IBSA</i>		
<i>Note : Localisation selon le siège de l'unité locale d'établissement.</i>		

Au 31 décembre 2014, 3 960 **entreprises assujetties à la TVA** ont leur siège social à Forest (soit 4 % de l'ensemble des entreprises assujetties à la TVA en Région bruxelloise).

La dynamique de **créations** d'entreprises a été similaire à Forest et au niveau régional entre 2010 et 2014 : en moyenne par an, 12 entreprises ont été créées pour 100 entreprises, dans la commune comme au niveau de la Région.

En ce qui concerne les **cessations**, la commune a enregistré sur cette période, en moyenne par an, 8,6 cessations pour 100 entreprises (un taux également très proche de celui de la Région) **6-4**.

Le taux de **faillites** d'entreprise (qui ne représentent qu'une partie des cessations) a également été, en proportion, proche à Forest et à l'échelle régionale sur cette période (2,1 entreprises sur 100 en moyenne par an dans la commune, contre 2,6 sur 100 au niveau régional). À Forest comme à l'échelle de la Région, les taux de faillites les plus élevés sur la période 2010-2014 concernent le secteur de l'horeca, des transports et entreposages, et de la construction.

6-4 Démographie d'entreprises		
	Forest	Région bruxelloise
Nombre d'entreprises assujetties à la TVA au 31 décembre 2014	3.960	94.436
Taux annuel moyen de création d'entreprises assujetties à la TVA (2010-2014) (%)	12,1	12,0
Taux annuel moyen de cessation d'entreprises assujetties à la TVA (2010-2014) (%)	8,6	8,3
Taux annuel moyen de faillite d'entreprises (2010-2014) (%)	2,1	2,6
<i>Source : SPF Economie - Statistics Belgium, calculs IBSA</i>		
<i>Notes : Localisation selon le siège social de l'unité légale. Les différents taux présentés correspondent aux taux annuels moyens calculés sur la période 2010-2014.</i>		

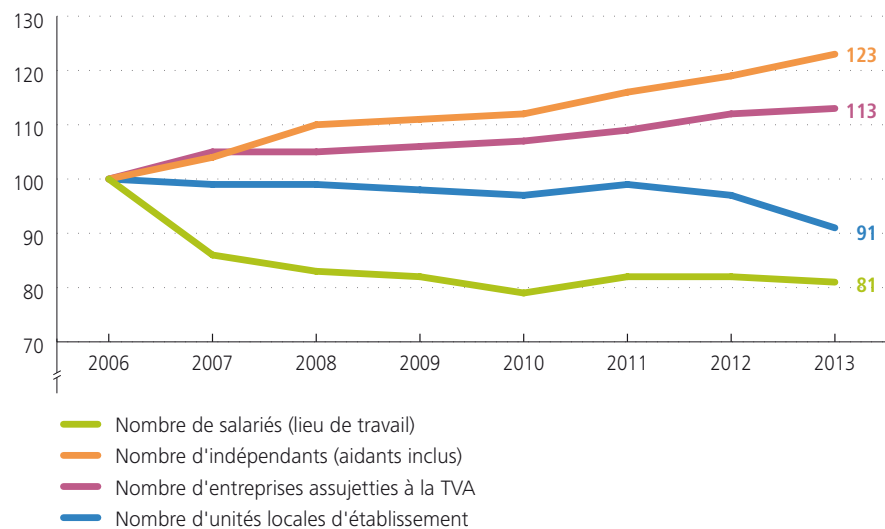
⁹ Le nombre d'**entreprises assujetties à la TVA** est pratiquement toujours plus élevé que le nombre d'**unités locales d'établissement** au sein d'une commune. Cela est dû au fait que les statistiques des assujettis à la TVA reprennent les entreprises qui ne déclarent aucun salarié à l'ONSS, comme c'est le cas d'un grand nombre d'indépendants. Ces entreprises sans salarié ne sont pas prises en compte dans les statistiques sur les unités locales d'établissement.

6.3. ÉVOLUTION 2006-2013

Les nombres d'**unités locales d'établissement** et de salariés ont diminué à Forest sur la période 2006-2013 (contrairement à la situation relativement stationnaire au niveau régional). Si le nombre d'unités locales d'établissement a diminué d'environ 10 %, le nombre de salariés a quant à lui chuté de près de 20 % sur la période. La plus grande part de cette baisse s'est produite en 2007 lors de la restructuration de l'usine VW (devenue depuis Audi) avec la perte de trois à quatre mille emplois. Par contre, le nombre d'**entreprises assujetties à la TVA** a augmenté de 13 % (un rythme proche de celui observé au niveau régional) et le nombre d'indépendants a crû de 23 % pendant cette période (un taux de croissance légèrement inférieur à celui de la Région bruxelloise) **6-5**.

6-5

Évolution du nombre de salariés, d'indépendants (aidants inclus), d'entreprises assujetties à la TVA et d'unités locales d'établissement en indice (2006=100), Forest, 2006-2013



Sources : Steunpunt WSE, ONSS, SPF Economie - Statistics Belgium, calculs IBSA

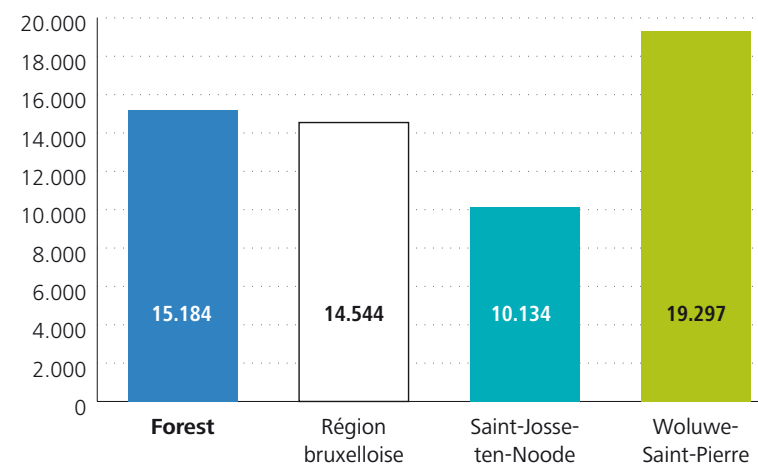
Note : Localisation des **unités locales d'établissement** basée sur le siège de l'unité locale d'établissement et celle des **entreprises assujetties à la TVA** basée sur le siège social de l'entreprise.

7. REVENUS

7.1. REVENUS FISCAUX

À partir des [statistiques fiscales](#) et en tenant compte de la composition des ménages, le [revenu moyen](#)¹⁰ s'élève à 15 184 euros à Forest pour l'année 2012, environ 4 % au-dessus de la moyenne bruxelloise. Le revenu moyen de la commune est donc proche de celui enregistré au niveau régional. C'est dans la commune de Saint-Josse-ten-Noode que le revenu moyen est le plus faible de la Région et à Woluwe-Saint-Pierre qu'il est le plus élevé **7-1**.

7-1 Revenu moyen après impôt par unité de consommation modifiée en euros, revenus 2012

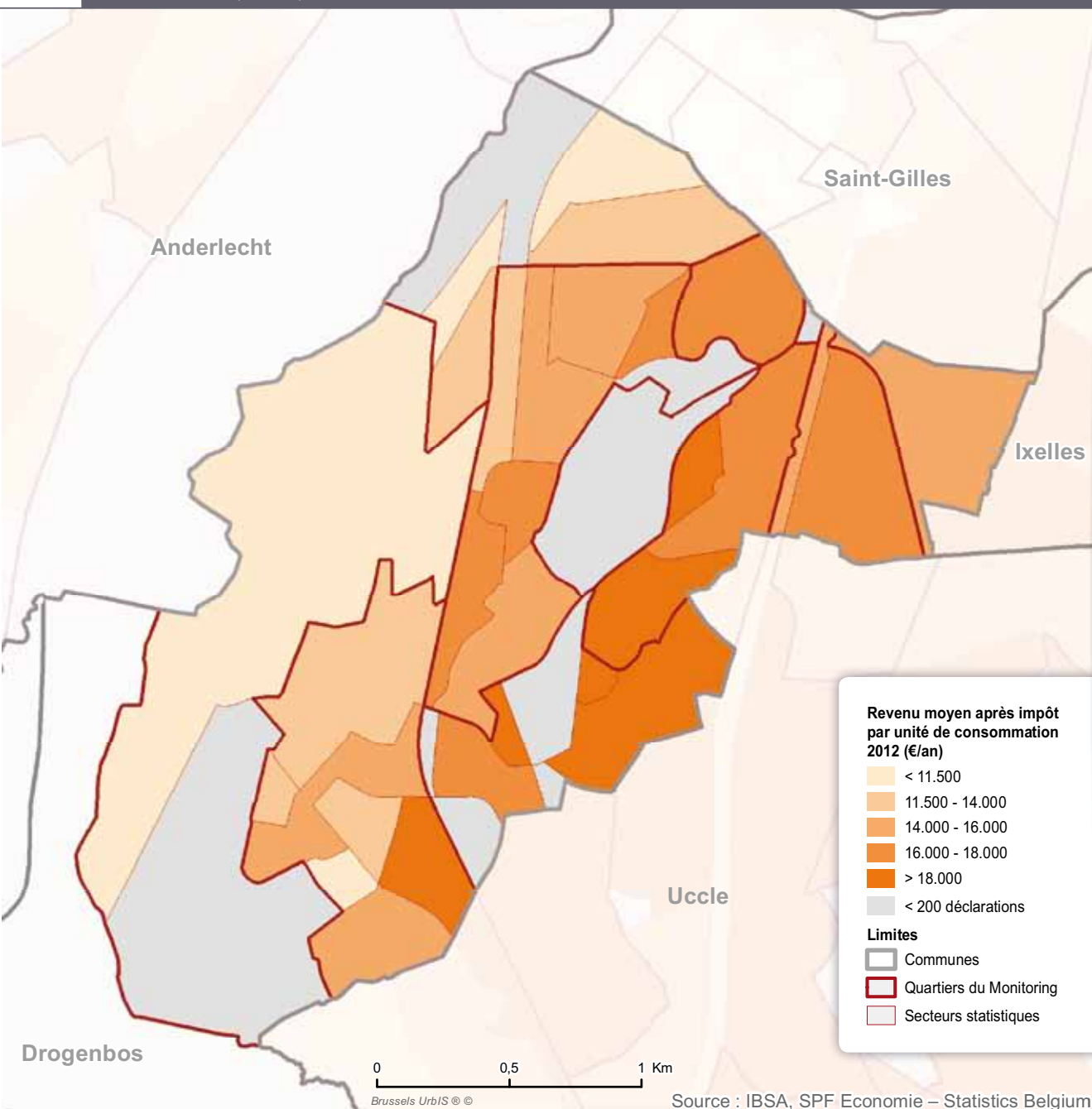


Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

¹⁰ Il s'agit ici du revenu moyen par unité de consommation modifiée (après impôt), cf. glossaire.

7-2

Revenu moyen après impôt par unité de consommation modifiée par secteur statistique, en euros, Forest, revenus 2012



À l'image de la situation au niveau de la Région bruxelloise, les moyennes masquent une hétérogénéité et des inégalités importantes sur le territoire de Forest **7-2**.

Le **revenu moyen** varie de 10 362 euros dans le **secteur** Bollinckx situé à l'ouest de la commune dans le quartier Industrie sud (zone industrielle où résident un nombre limité de ménages) à 22 081 euros dans le secteur Stuart Merrill situé dans le quartier Saint-Denis.

La commune de Forest se situe à cheval entre la **première** et la **deuxième couronne**, avec des quartiers défavorisés à l'ouest et au nord (bas de Forest) et des quartiers aisés au sud et à l'est de la commune (haut de Forest). Les réalités sociodémographiques observées au sein de la commune se rapprochent, selon les quartiers, de celles des communes mitoyennes (Uccle, Saint-Gilles et Anderlecht notamment). On peut constater par exemple que dans les quartiers Vossegat-Roosendaal et Altitude 100 (tous deux à cheval sur Uccle), où la population est par ailleurs plus âgée, les revenus moyens sont plus élevés (et correspondent à ceux observés dans la plupart des quartiers d'Uccle). Par contre, le bas de Forest, situé dans l'axe de la vallée de la Senne et en continuité du **croissant pauvre**, jouxte les quartiers d'Anderlecht et de Saint-Gilles et est caractérisé par des revenus moyens nettement plus bas.

Certains **secteurs** de logements sociaux (Foyer forestois-Madelon) indiquent également des revenus moyens bas.

Le degré d'**inégalité de revenus**, mesuré par le **coefficient de Gini**¹¹, est proche de la moyenne des 19 communes **7-3**.

7-3 Coefficient de Gini, revenus fiscaux 2012		
	Forest	Moyenne des 19 communes
Coefficient de Gini - Revenu total net imposable	0,45	0,46
Coefficient de Gini - Revenu après impôt	0,38	0,39

Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

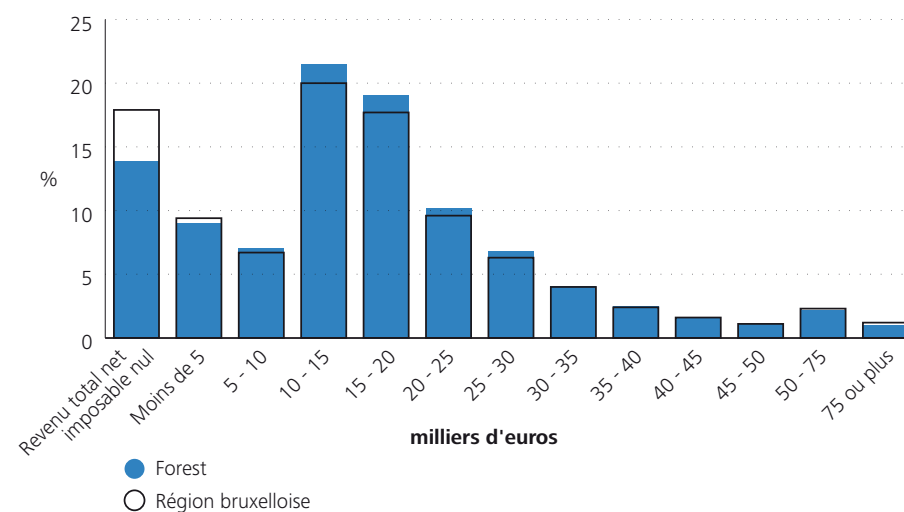
Les **déclarations** fiscales de revenus allant de 10 000 à 30 000 euros sont surreprésentées à Forest par rapport à leur proportion au niveau régional, à l'inverse essentiellement des déclarations de revenus total net imposable nul **7-4**.

En effet, la part des déclarations dont le revenu total net imposable est nul est nettement moins importante à Forest qu'au niveau de la Région bruxelloise. Ce type de déclarations concerne des personnes qui perçoivent des revenus exonérés ou qui ne déclarent aucun revenu à l'impôt des personnes physiques. Il peut s'agir des bénéficiaires d'allocations sociales non imposables (comme par exemple le **revenu d'intégration sociale**), des fonctionnaires internationaux, de certains étudiants, de certains indépendants ou de personnes qui ne perçoivent réellement aucun revenu.

Ces catégories de contribuables peuvent également se retrouver, dans certains cas, dans les classes des revenus inférieurs à 10 000 euros. Ces classes de revenus doivent être interprétées avec prudence étant donné les biais inhérents à la **statistique fiscale**¹².

7-4

Distribution du nombre de déclarations fiscales par classe de revenu après impôt, revenus 2012



Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

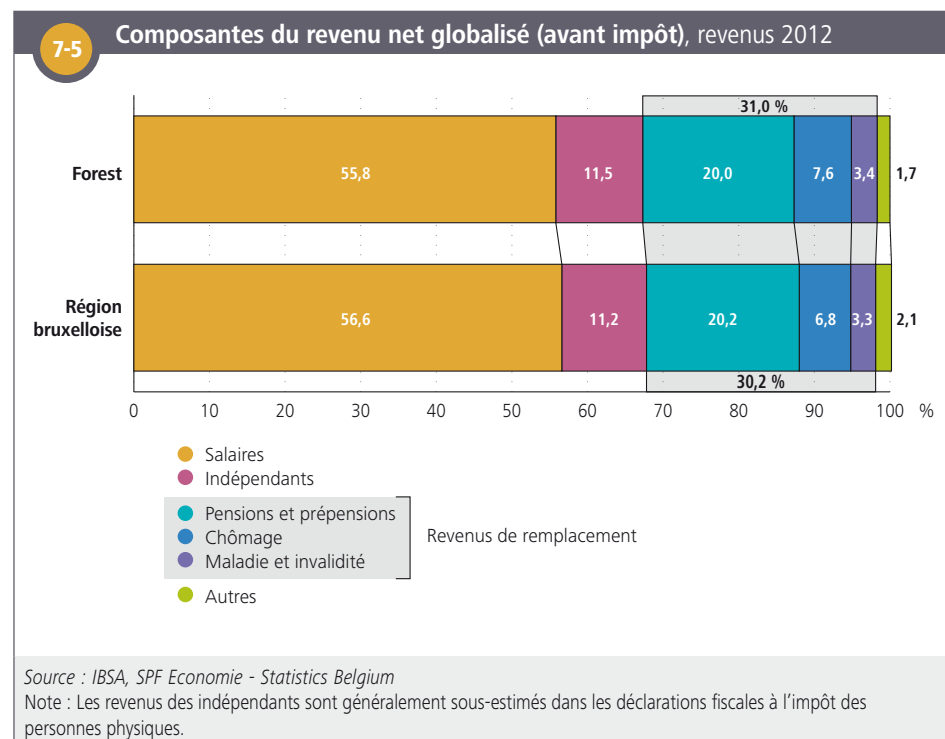
Notes :

- Par souci de simplicité, les classes sont nommées avec des chiffres ronds, en réalité seule la borne inférieure de chaque classe y est incluse.
- Ce graphique est construit sans faire de distinction entre les déclarations individuelles et les déclarations communes, qui portent donc sur les revenus d'une ou deux personnes. Une répartition par type de déclaration différente au sein de la commune et de la Région dans son ensemble peut donc avoir une influence sur les distributions par classe de revenu.

¹¹ Le **coefficient de Gini** présenté ici est calculé sur base des statistiques fiscales et doit être distingué de celui calculé par Statistics Belgium sur base des données de l'enquête SILC.

¹² Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (2016), *La statistique fiscale des revenus, une source de données adéquate pour mesurer le niveau de vie des Bruxellois ?*, Focus n°14, février 2016.

L'analyse de la **source** de ces revenus fiscaux (avant impôt) en 2012 indique une répartition similaire à celle de la Région. La part des revenus fiscaux issus des allocations de chômage est toutefois légèrement plus élevée à Forest qu'au niveau régional **7-5**.



7.2. PERSONNES VIVANT AVEC UNE ALLOCATION

Le nombre de personnes qui perçoivent un revenu de remplacement (allocations de chômage ou indemnités d'invalidité) ou une allocation d'aide sociale constitue un indicateur du nombre de personnes qui doivent vivre avec un **revenu limité**, souvent inférieur au **seuil de risque de pauvreté**¹³.

À Forest, le pourcentage de la population d'âge actif (18-64 ans) qui perçoit une allocation de chômage est un peu plus élevée qu'au niveau régional (15 % contre 13 % en Région bruxelloise), de même que la part de la population de cet âge qui vit avec un **revenu d'intégration sociale** (ou **équivalent**) (5,5 % contre 4,9 % en Région bruxelloise).

Parmi les jeunes, si le pourcentage de bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale (ou équivalent) est proche de celui rencontré à l'échelle de la Région (7 %), le pourcentage de jeunes qui perçoivent une allocation de chômage ou d'insertion apparaît légèrement plus élevé (un peu plus d'un jeune sur huit à Forest contre un peu plus d'un sur dix pour la Région). Par contre, parmi les personnes âgées (65 ans et plus), la part de la population vivant avec la garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA) est légèrement moins élevée qu'au niveau régional mais reste importante (près d'une personne sur dix) **7-6**.

7-6 Nombre et pourcentage de personnes vivant avec une allocation de chômage, d'invalidité ou d'aide sociale par classe d'âge, 1^{er} janvier 2014

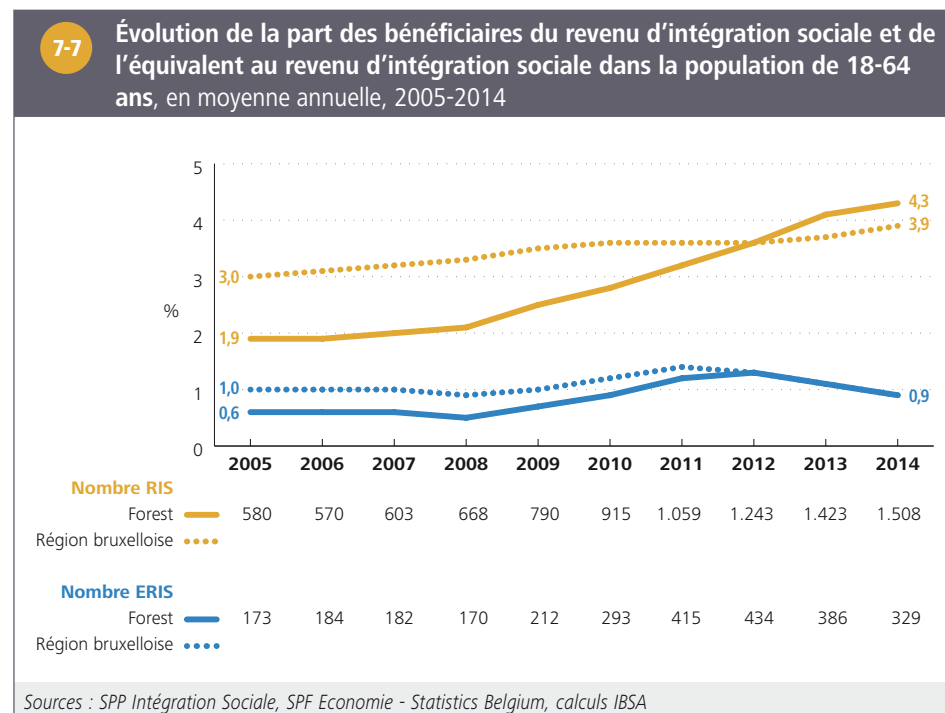
	Forest		Région bruxelloise
	Nombre	%	%
Population âgée de 18 à 24 ans	4.466	100,0	100,0
Revenu d'intégration sociale ou équivalent du CPAS	587	13,1	10,6
Allocation de chômage ou d'insertion ¹	323	7,2	6,9
Population âgée de 18 à 64 ans	34.557	100,0	100,0
Revenu d'intégration sociale ou équivalent du CPAS	1.885	5,5	4,9
Allocation de chômage ou d'insertion ¹	5.175	15,0	12,9
Indemnités d'invalidité ²	1.333	3,9	3,9
Allocations aux personnes handicapées ²	641	1,9	1,9
Population âgée de 65 ans et plus	7.511	100,0	100,0
Garantie de revenus aux personnes âgées	725	9,7	10,7
Allocations aux personnes handicapées ²	414	5,5	6,5

Sources : SPP Intégration Sociale, ONEM, INAMI, SPF Sécurité Sociale, ONP, SPF Economie - Statistics Belgium, calculs IBSA et Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale
 Notes : [1] Il s'agit du nombre de paiements des allocations.
 [2] Données au 31 décembre 2013

13 Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2015). *Baromètre social 2015*. Bruxelles : Commission communautaire commune.

En termes d'évolution, la part des bénéficiaires d'un **revenu d'intégration sociale** (RIS) est passée de 1,9 % de la population d'âge actif (18-64 ans) en 2005 à 4,3 % (donc plus du double) en 2014, soit une croissance plus rapide qu'à l'échelle régionale. Si en début de période, la part de bénéficiaires du RIS était nettement plus basse à Forest qu'à l'échelle régionale, ça n'est plus le cas depuis 2012 et c'est l'inverse qui est observé en 2013 et 2014.

Si la part de bénéficiaires d'un **équivalent au revenu d'intégration sociale** (ERIS) était également inférieure à celle de la Région jusqu'en 2012, elle indique ensuite un niveau similaire à celle-ci. La tendance générale est toutefois la même qu'au niveau régional : après une hausse entre 2009 et 2011, une baisse importante du nombre de bénéficiaires de l'ERIS est observée en 2013 et 2014, tant à Forest qu'à l'échelle de la Région **7-7**. Cette tendance s'explique en grande partie par certaines mesures adoptées au niveau fédéral en matière de politique d'asile et de migration, ayant impliqué sur cette période (2013-2014) une diminution des demandeurs d'asile et des étrangers non-inscrits au registre de la population pouvant prétendre à l'aide financière.



7.3. BÉNÉFICIAIRES DE L'INTERVENTION MAJORÉE (BIM)

Le nombre de **bénéficiaires de l'intervention majorée** (BIM) pour l'assurance soins de santé peut être utilisé comme un indicateur du nombre de personnes vivant dans des conditions financières difficiles.

En janvier 2015, 13 921 personnes ont droit à une intervention majorée à Forest en tant que titulaire ou comme personne à charge, soit un quart de la population forestoise (une proportion identique à celle observée à l'échelle régionale). À l'instar de la situation au niveau régional, les pourcentages de bénéficiaires sont plus importants parmi les enfants et les jeunes de moins de 25 ans ainsi que parmi les plus âgés (65 ans et plus) **7-8**.

7-8 Nombre et pourcentage de bénéficiaires de l'intervention majorée pour l'assurance soins de santé (BIM), par classe d'âge et par sexe, janvier 2015

Classe d'âge	Forest			Région bruxelloise					
	Nombre de bénéficiaires ¹		Pourcentage de bénéficiaires ¹ dans la population	Pourcentage de bénéficiaires ¹ dans la population		Total			
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Moins de 18 ans	2.055	1.931	3.986	32,0	31,3	31,7	33,5	33,2	33,3
18 - 24 ans	574	679	1.253	27,1	29,1	28,2	27,2	27,8	27,5
25 - 64 ans	2.843	3.591	6.434	19,0	23,2	21,1	19,2	23,0	21,1
65 ans et plus	759	1.489	2.248	25,6	32,7	29,9	26,4	32,1	29,8
Total	6.231	7.690	13.921	23,5	27,0	25,3	24,1	27,1	25,6

Sources : BCSS-Datawarehouse Marché du travail & Protection Sociale, IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium, calculs Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale
Note : [1] Titulaires et personnes à charge.

8. FINANCES COMMUNALES

8.1. INDICATEURS CLÉS SUR LES FINANCES COMMUNALES

Le **budget** ordinaire fait référence à l'ensemble des recettes et dépenses qui ont un caractère régulier et habituel. Les recettes et dépenses relatives aux investissements font, quant à elles, partie du budget extraordinaire. Entre 2008 et 2013, la commune de Forest a affiché trois fois un budget ordinaire positif et trois fois en déficit. Le résultat cumulé, bien qu'il indique une tendance à la baisse, est resté positif chaque année au cours de cette période.

En moyenne pour les comptes de 2008-2013, les recettes et dépenses ordinaires **par habitant** ainsi que les dépenses d'investissements par habitant à Forest étaient inférieures à celles correspondantes pour les 19 communes bruxelloises considérées ensemble. Par ailleurs, la **dette** par habitant à Forest est près de deux fois moins élevée qu'au niveau des 19 communes bruxelloises **8-1**. À noter que le montant de la dette auprès du Fonds Régional Bruxellois de Refinancement des Trésoreries communales (FRBRTC) constitue une part très faible de la dette totale de la commune (2 % contre 15 % pour les 19 communes en 2013).

8-1 Indicateurs clés des finances communales, moyenne des comptes 2008-2013		
	Forest	19 communes bruxelloises
Recettes ordinaires en euros par habitant	1.349	1.681
Dépenses ordinaires en euros par habitant	1.364	1.696
Dette ¹ en euros par habitant	706	1.333
Dépenses d'investissements en euros par habitant	230	248

Sources : SPRB - Bruxelles Pouvoirs locaux, SPF Economie - Statistics Belgium, calculs IBSA
 Note : [1] Dette auprès du Fonds Régional Bruxellois de Refinancement des Trésoreries Communales incluse.

Le **ratio de liquidité** indique la capacité de la commune à faire face à ses engagements financiers à court terme. À Forest, en 2013, ce ratio est supérieur à l'unité (2,18), c'est-à-dire que la commune a la capacité de rembourser ses dettes de court terme (à un an au plus).

Par ailleurs, le **degré d'autonomie financière** de la commune indique que 69 % de ses ressources proviennent de ses capitaux propres, ce qui représente une situation relativement favorable par rapport à la moyenne de cet indicateur pour les 19 communes (62 %).

8.2. STRUCTURE DES PRINCIPALES RECETTES ET DÉPENSES ORDINAIRES

À l'instar des 19 communes considérées ensemble, la source principale de **recettes** à Forest réside dans les taxes additionnelles au précompte immobilier (27 % des recettes totales) **8-2**. Toutefois, les recettes issues de ces additionnels au précompte immobilier ramenées au nombre d'habitant de la commune (rendement) sont nettement en dessous de la moyenne des communes bruxelloises. En 2014, certaines communes dont Forest ont augmenté leur taux d'additionnels au précompte immobilier en vue d'améliorer leur situation budgétaire¹⁴.

En ce qui concerne les taxes additionnelles à l'impôt des personnes physiques (IPP), la part dans les recettes est plus élevée à Forest que dans les 19 communes ensemble (15 % contre 11 %), en partie grâce un taux d'additionnels légèrement supérieur à la moyenne.

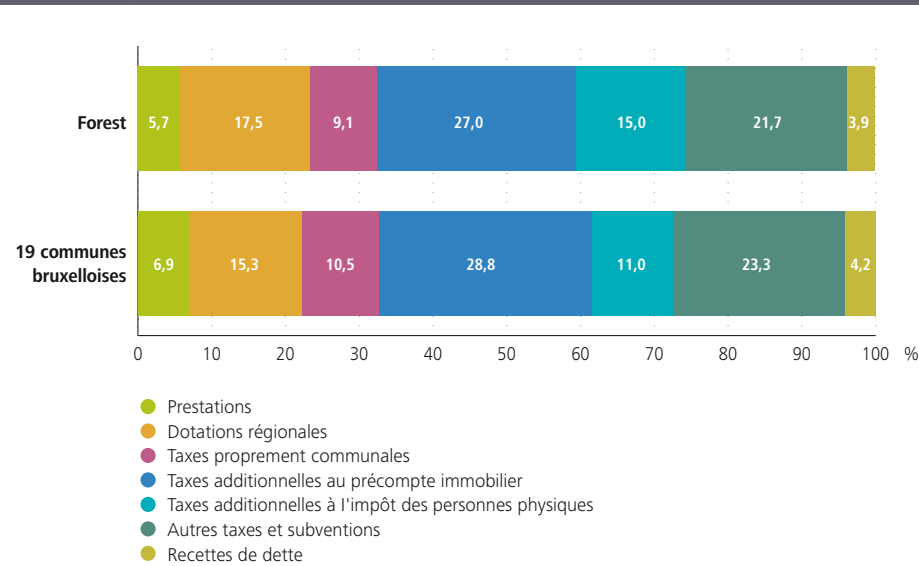
Les dotations régionales constituent une part relativement importante des recettes communales (17,5 %). La part des dotations régionales dans les recettes est légèrement plus élevée à Forest qu'au niveau des 19 communes. Les dotations sont réparties entre communes selon des critères comme le nombre d'habitants, d'élèves, de chômeurs, de bénéficiaires RIS ainsi que le rendement du précompte immobilier et de l'IPP (rôle de compensation)¹⁵.

¹⁴ Service public régional de Bruxelles (2015), *Rapport sur l'état des finances des communes bruxelloises 2008-2014*. Bruxelles pouvoirs locaux.

¹⁵ Idem.

8-2

Répartition des recettes ordinaires (hors enseignement subventionné), moyenne des comptes 2008-2013



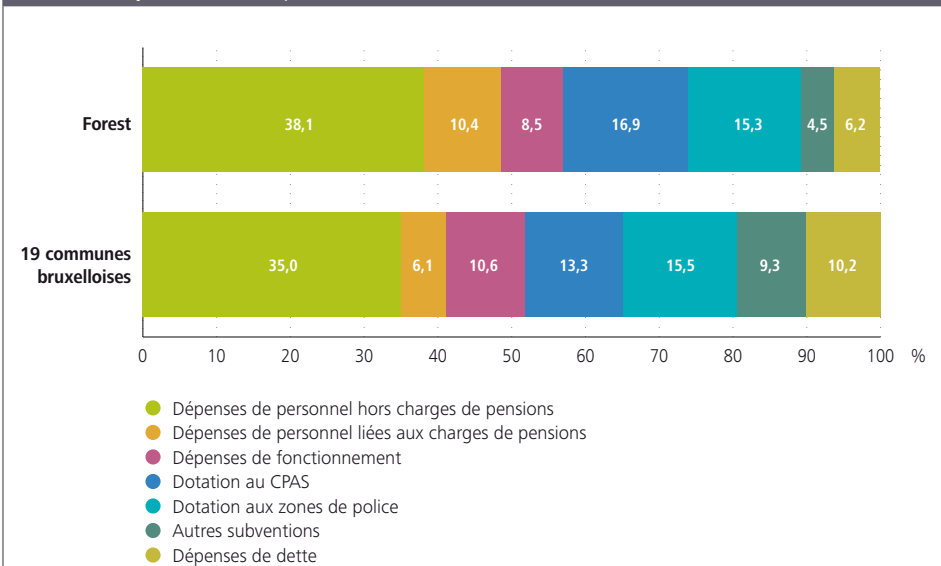
Source : SPRB - Bruxelles Pouvoirs locaux, calculs IBSA

- Notes :
- Les prestations constituent les recettes pour lesquelles la commune fournit en contrepartie un service ou une fourniture (par exemple la location d'un bâtiment).
 - Les recettes de dette constituent les recettes des intérêts perçus (par exemple des dividendes des intercommunales).

À l'instar des autres communes, les principales **dépenses** de la commune de Forest sont les coûts de personnel : sur la période 2008-2013, en moyenne, 48,5 % des dépenses sont consacrées aux coûts du personnel de l'administration communale à Forest (charges de pension comprises), contre 41 % pour les 19 communes considérées ensemble **8-3**. La part des dépenses de transferts liées à la dotation au CPAS est également plus importante à Forest que dans les 19 communes considérées ensemble, à l'inverse des dépenses de fonctionnement, des autres subventions et des dépenses de dette.

8-3

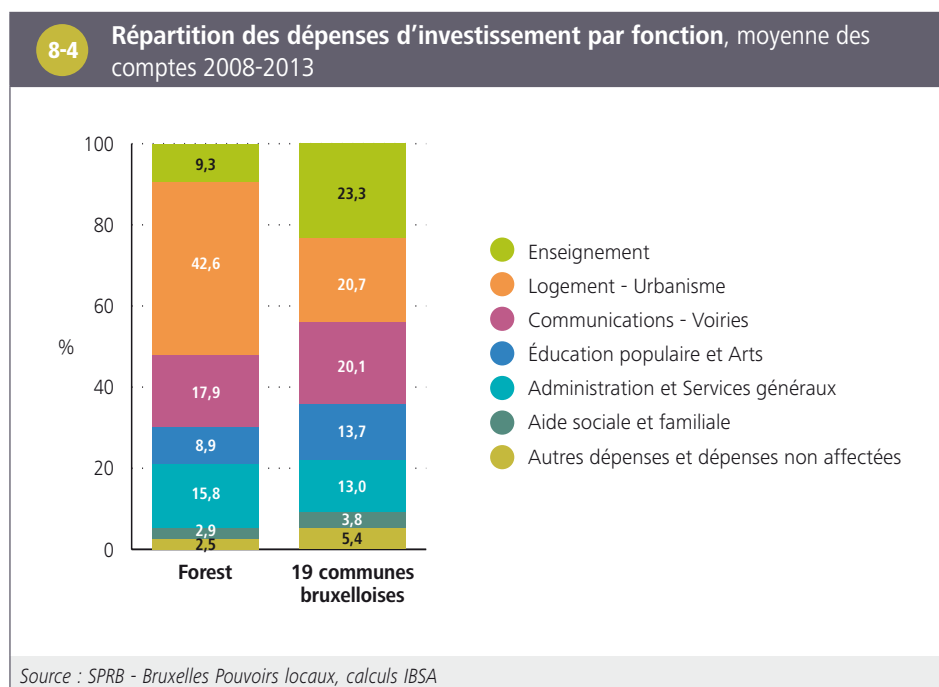
Répartition des dépenses ordinaires (hors enseignement subventionné), moyenne des comptes 2008-2013



Source : SPRB - Bruxelles Pouvoirs locaux, calculs IBSA

8.3. INVESTISSEMENTS

Les **dépenses d'investissement** varient de façon importante d'une année à l'autre. Néanmoins, on constate qu'en moyenne sur la période 2008-2013, la plus grande part des investissements à Forest ont été effectués dans le domaine du logement et de l'urbanisme (43 % des dépenses d'investissement, contre 21 % pour les 19 communes). Excepté le domaine de l'administration et des services généraux, les autres domaines ont, sur cette période, représenté une moindre part des investissements par rapport aux 19 communes considérées ensemble (en particulier le domaine de l'enseignement) **8-4**.



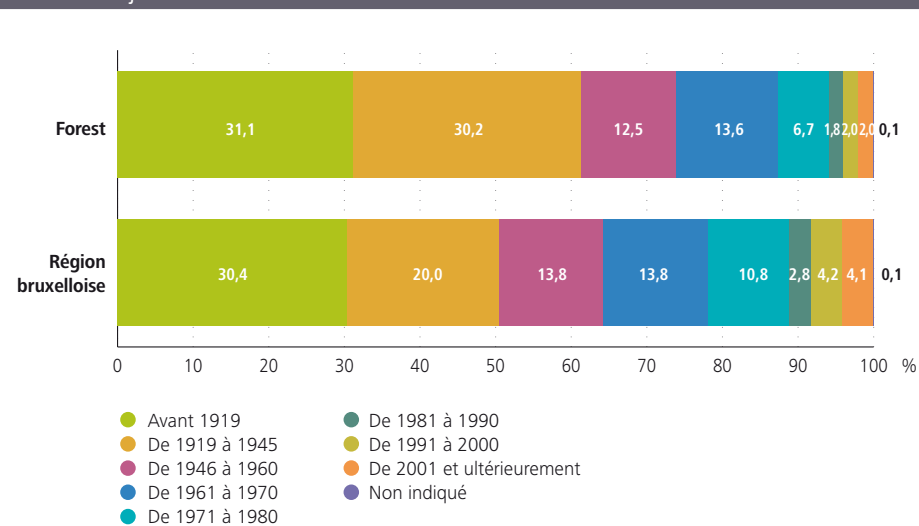
9. LOGEMENT

Au 1^{er} janvier 2014, 8 461 bâtiments et 25 936 logements sont recensés à Forest, dont 1 299 logements sociaux.

9.1. CARACTÉRISTIQUES DU PARC DE LOGEMENTS

Forest se situe à cheval sur la [première](#) et la [deuxième couronne](#) et dispose donc d'un parc immobilier assez hétérogène en termes d'âge. Sur base des données du Census 2011 concernant les [logements classiques](#), les logements anciens (construits avant 1919) représentent, comme à l'échelle régionale, près d'un tiers du parc. Les logements relativement anciens - construits entre 1919 et 1945 - sont quant à eux surreprésentés par rapport à la situation régionale (30 % des logements à Forest contre 20 % au niveau de la Région), à l'inverse des logements récents (construits à partir des années 70 et ultérieurement) (13 % à Forest contre 22 % dans la Région) **9-1**.

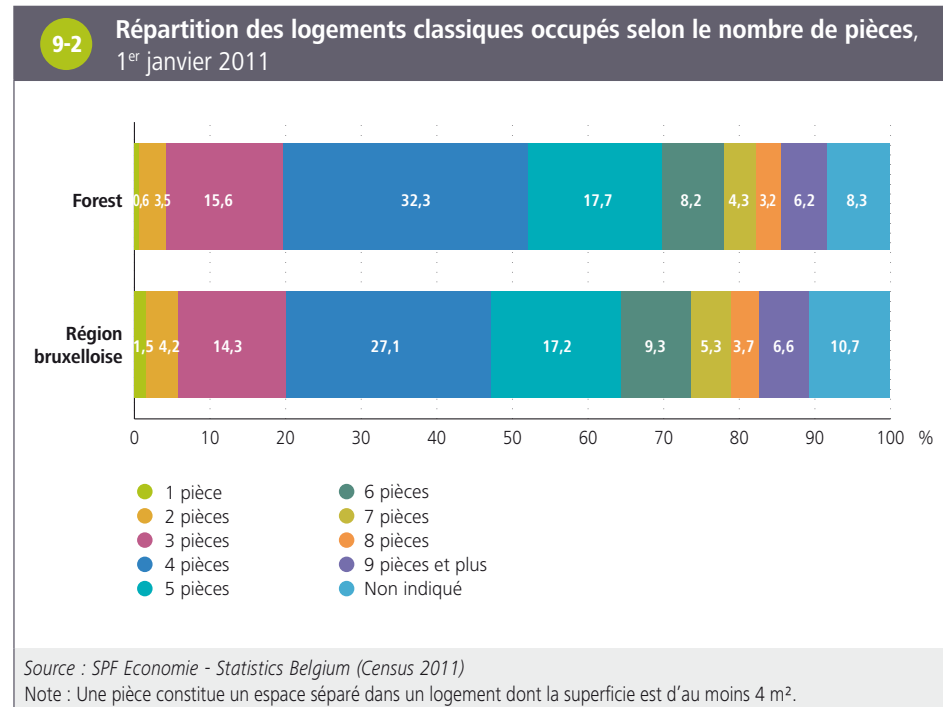
9-1 Répartition des logements classiques selon la période de construction, 1^{er} janvier 2011



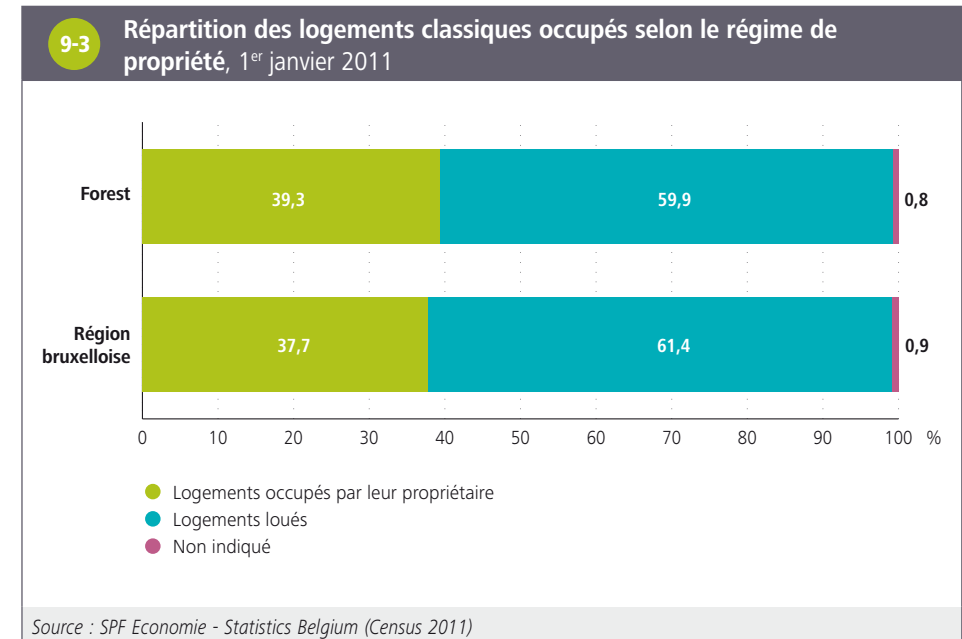
Source : SPF Economie - Statistics Belgium (Census 2011)

Note : L'année de construction est celle où la construction de tout le bâtiment a été terminée. Il ne s'agit donc pas de la dernière rénovation.

Concernant le **nombre de pièces**, les logements de 4 pièces représentent près d'un tiers des logements à Forest, une proportion supérieure à la situation régionale. Les logements de petite taille (1 à 2 pièces) et de grande taille (6 pièce et plus) sont légèrement sous-représentés à Forest par rapport à la situation régionale **9-2**¹⁶.



Toujours sur base des données du Census 2011, il apparaît que 60 % des logements à Forest sont occupés par des **locataires**, une proportion quasi similaire à celle de la Région **9-3**.



¹⁶ Notons que la part des logements pour lequel le nombre de pièces est «non indiqué» est importante (8 % à Forest et près de 11 % au niveau de la Région).

9.2. PARC DE LOGEMENTS SOCIAUX

Au 31 décembre 2013, la commune de Forest compte 1 299 **logements sociaux** (soit 10 de plus qu'en 2005). Rapporté au nombre de ménages, le nombre de logements sociaux est relativement faible à Forest : on compte seulement 5 logements sociaux pour 100 ménages dans la commune, contre 7 pour 100 au niveau de la Région **9-4**.

Sur base des données datant de 2011, la part des ménages inscrits pour une **demande** de logement social est de 7,8 % à Forest (une proportion proche de la moyenne régionale de 7,1 %) ¹⁷.

9-4 Parc et proportion de logements sociaux, 31 décembre 2013		
	Forest	Région bruxelloise
Nombre de logements sociaux	1.299	39.393
Nombre de logements sociaux pour 100 ménages privés	5,2	7,3

Sources : SLRB, SPF Economie - Statistics Belgium, calculs IBSA

9.3. LOYERS ET PRIX DE VENTES IMMOBILIÈRES

De manière générale, les loyers et les prix de l'immobilier sont en moyenne plus bas à Forest qu'au niveau de la Région. En 2013, le loyer mensuel moyen d'un logement à deux chambres est de 665 euros à Forest (contre 732 euros en Région bruxelloise) et le prix moyen des ventes d'appartements, flats et studios est de 201,1 milliers d'euros (contre 224,8 milliers d'euros dans la Région) **9-5**.

9-5 Loyers et ventes immobilières		
	Forest	Région bruxelloise
Loyer mensuel moyen d'un logement pour 2 chambres en 2013 (euros)	665	732
Prix moyen des ventes de maisons d'habitation ordinaire en 2014 (milliers d'euros)	331,6	365,2
Prix moyen des ventes d'appartements, flats et studios en 2014 (milliers d'euros)	201,1	224,8

Sources : Administration générale de la Documentation patrimoniale, SPF Economie - Statistics Belgium, SLRB

17 Voir Monitoring des Quartiers : www.monitoringdesquartiers.brussels

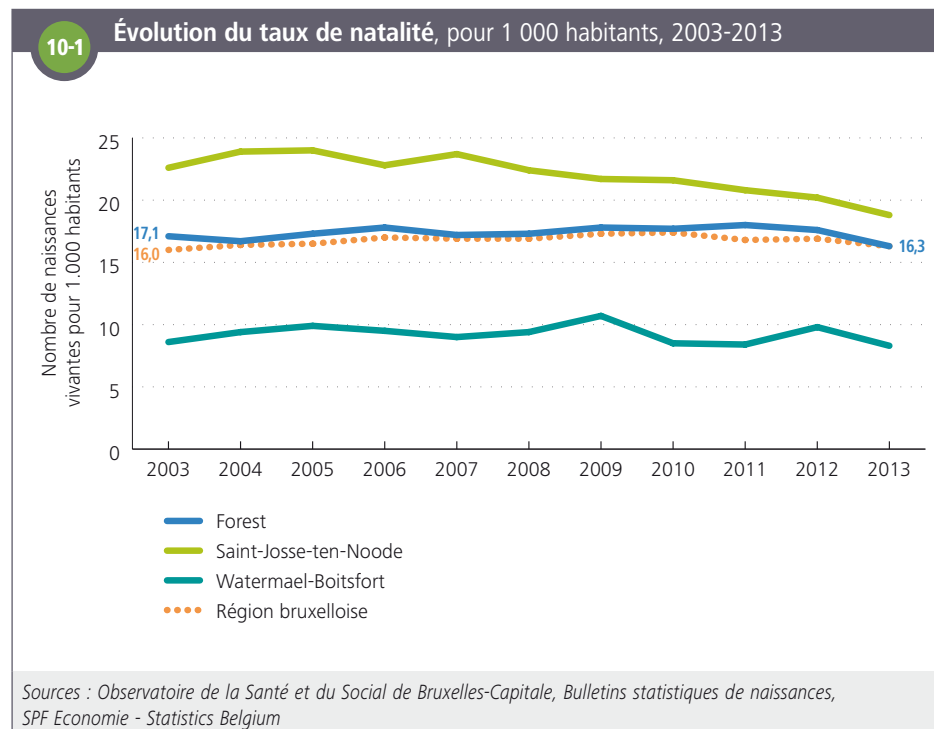
10. SANTÉ

10.1. SANTÉ DES NOUVEAU-NÉS

Natalité

En 2013, 886 **naissances** vivantes ont eu lieu parmi les Forestois selon les [Bulletins statistiques de naissances](#), soit 25 de plus que les données de [population officielle](#). Cette différence est due aux naissances de parents demandeurs d'asile inscrits au Registre d'attente mais également aux naissances de parents en situation irrégulière ou ayant un statut particulier (personnel diplomatique par exemple), absents des chiffres de population officielle¹⁸.

Entre 2003 et 2013, le nombre de naissances a augmenté parallèlement à l'augmentation de la population, par conséquent, le [taux de natalité](#) est resté relativement stable. Durant toute la période, le taux de natalité à Forest est proche de celui de la Région **10-1**. L'[indice conjoncturel de fécondité](#) est également similaire à celui de la Région (2,0 à Forest contre 1,9 pour la Région) en 2014¹⁹.

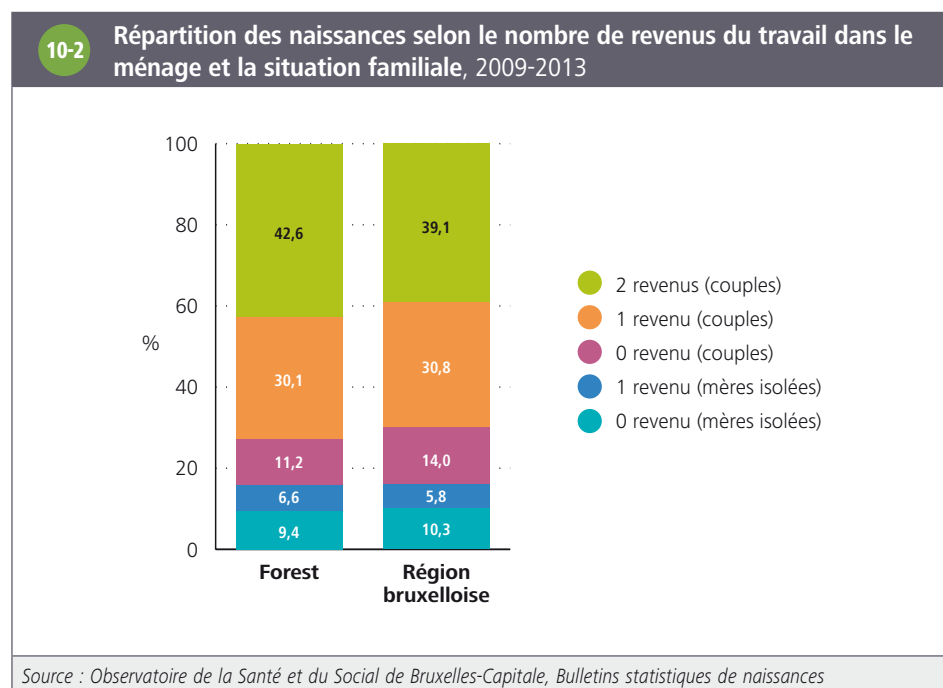


¹⁸ Notons par ailleurs que la [population officielle](#), contrairement aux [Bulletins statistiques de naissances](#), comprend les naissances à l'étranger. Pour plus d'informations sur ce thème, voir Hercot et al (2015), *Naître Bruxellois(e)*; *Indicateurs de santé périnatale des Bruxellois(es) 2000-2012*. Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale.

¹⁹ Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium.

Caractéristiques sociodémographiques des naissances et des mères

Le pourcentage d'enfants qui naissent dans un ménage ne disposant pas de revenu du travail est un peu plus faible à Forest (21 %) qu'à l'échelle de la Région (24 %). Par ailleurs, 37 % des naissances ont lieu dans un ménage comptant un seul revenu et 16 % ont lieu dans une famille monoparentale (mère isolée) - des pourcentages identiques à ceux de la Région ¹⁰⁻².



À Forest, parmi les femmes qui ont accouché entre 2009 et 2013, près de la moitié n'est pas de **nationalité** belge (48 % contre 50 % pour la Région) et sept sur dix ne sont pas nées avec la nationalité belge (70 %, contre 74 % pour la Région).

Parmi les femmes qui ont accouché en 2013, les nationalités les plus représentées sont respectivement la nationalité belge (50 % des femmes), marocaine (12 %), française (7 %), italienne (3,2 %) et polonaise (2,9 %). Entre 2003 et 2013, la part des mères de nationalité française ont connu la plus forte progression (elle représentait 3,9 % en 2003).

Santé materno-infantile

Parmi les femmes qui ont accouché entre 2009 et 2013, les très **jeunes mères** sont proportionnellement moins représentées à Forest (1,7 %) qu'en Région bruxelloise (2,2 %) ; cela s'explique par un **taux de fécondité** des 15-19 ans plus faible (1,1 % contre 1,4 % au niveau de la Région) - la proportion de femmes de cette tranche d'âge ne différant pas de celle de la Région. Par ailleurs, les **petits poids de naissance pour l'âge gestationnel** sont proportionnellement plus fréquents à Forest (11,5 % contre 9,9 % pour la Région). Cela pourrait être en partie lié aux grossesses au-delà de 35 ans. Les autres indicateurs de **santé materno-infantile** à Forest présentés ci-dessous ne diffèrent pas significativement de ceux de la Région bruxelloise ¹⁰⁻³.

10-3 Indicateurs de santé materno-infantile, 2009-2013

	Forest		Région bruxelloise
	Nombre	Pour 100 naissances vivantes	Pour 100 naissances vivantes
Naissances multiples	187	4,1	3,8
Prématurés (< 37 semaines)	333	7,3	7,3
Petit poids de naissance en fonction de l'âge gestationnel	520	11,5	9,9
Mères < 20 ans	77	1,7	2,2
Mères ≥ 40 ans	242	5,4	4,9

Source : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, Bulletins statistiques de naissances
Note : Les différences statistiquement significatives par rapport à la Région bruxelloise sont indiquées en **gras**.

Mortalité périnatale, infantile et foeto-infantile

À Forest, les **taux de mortalité périnatale, infantile et foeto-infantile** ne sont pas significativement différents de ceux observés au niveau de la Région **10-4**.

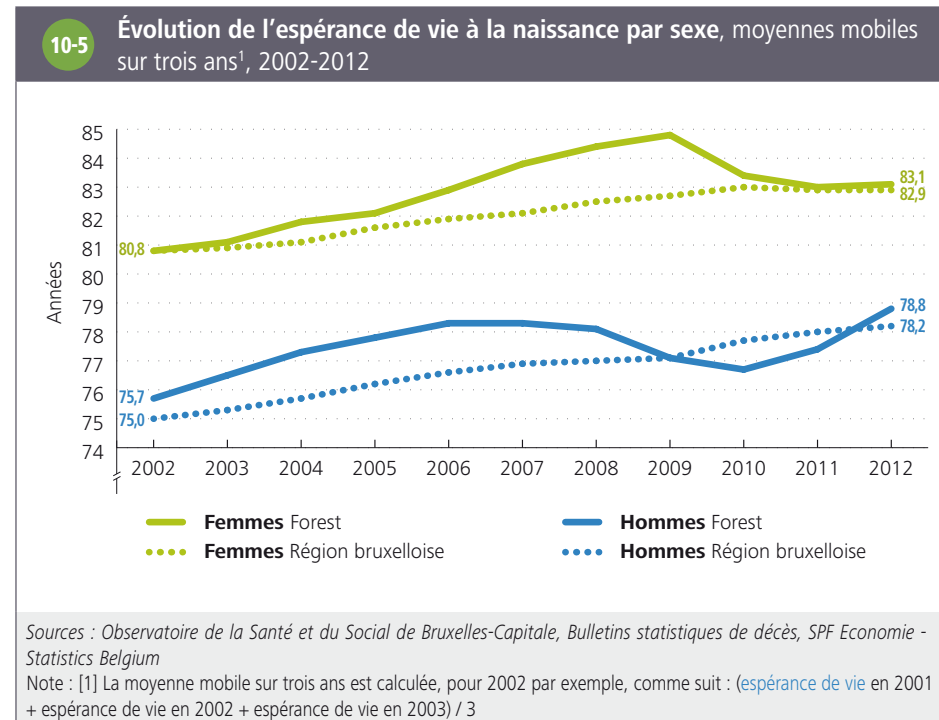
10-4	Taux de mortalité périnatale, infantile et foeto-infantile, 2009-2013			
		Forest		Région bruxelloise
	Nombre	Pour 1.000 naissances	Pour 1.000 naissances	
Mortalité périnatale	36	7,8	7,8	
Mortalité infantile	11	2,4	3,0	
Mortalité foeto-infantile	44	9,6	9,4	

Source : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, Bulletins statistiques de naissances et de décès
 Note : Les **différences statistiquement significatives** par rapport à la Région bruxelloise sont indiquées en **gras**.

10.2. ÉTAT DE SANTÉ GÉNÉRAL

Espérance de vie

De manière générale, sur la période 2002-2012, l'**espérance de vie** était généralement supérieure à celle de la Région bruxelloise. En 2012, l'espérance de vie²⁰ à Forest est de 83,1 ans pour les femmes et de 78,8 ans pour les hommes, ce qui est proche de l'espérance de vie au niveau régional **10-5**.



20 L'espérance de vie en 2012 fait référence ici à la moyenne mobile de l'espérance de vie sur trois ans ((espérance de vie en 2011 + espérance de vie en 2012 + espérance de vie en 2013) / 3)

Mortalité prématurée (avant 75 ans)

À Forest, le taux de mortalité prématurée (avant 75 ans) est de 371 pour 100 000 hommes et de 231 pour 100 000 femmes ¹⁰⁻⁶. Les deux premières causes globales de décès prématuré sont les cancers et les maladies de l'appareil circulatoire. Après standardisation pour l'âge, ces taux ne diffèrent pas significativement de ceux de la Région bruxelloise. En comparaison avec la situation régionale, les taux de mortalité prématurée par cause de décès présentés dans le tableau ne sont pas non plus significativement différents.

10-6 Taux brut de mortalité prématurée (< 75 ans) par principales causes de décès prématurés, par sexe, Forest et différence par rapport à la Région bruxelloise après standardisation pour l'âge, 2009-2013

	Hommes			Femmes		
	Nombre de décès	Taux brut de mortalité (/100.000)	Différence de mortalité par rapport à la Région ¹	Nombre de décès	Taux brut de mortalité (/100.000)	Différence de mortalité par rapport à la Région ¹
Toutes causes de décès	440	370,7	+3 %	287	231,4	-1 %
Tumeurs	137	115,4	-8 %	124	100,0	+2 %
<i>Tumeur larynx, trachée, bronches et poumon</i>	40	33,7	-19 %	29	23,4	+16 %
<i>Tumeur sein</i>	0	-	-	25	20,2	-10 %
Maladies de l'appareil circulatoire	104	87,6	+23 %	56	45,1	+22 %
<i>Cardiopathies ischémiques</i>	47	39,6	+23 %	18	-	-
<i>Autres cardiopathies</i>	24	20,2	+33 %	11	-	-
Maladies de l'appareil respiratoire	32	27,0	-1 %	20	16,1	-8 %
Maladies de l'appareil digestif	30	25,3	+18 %	10	-	-
Causes externes	61	51,4	+5 %	34	27,4	+16 %

Sources : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, Bulletins statistiques de décès, SPF Economie - Statistics Belgium

Notes : [1] Différence de mortalité = (Ratio Standardisé de Mortalité - 1) x 100

- Seules les causes de décès comptabilisant au moins 20 cas pour l'un des deux sexes sont reprises dans ce tableau. Si le nombre de cas est inférieur à 20, le taux brut de mortalité et la différence de mortalité par rapport à la Région ne sont pas présentés et la case est laissée vide.
- Les différences statistiquement significatives par rapport à la Région bruxelloise sont indiquées en **gras**.

Cancers : incidence et programmes de dépistage

Les cancers du poumon, du côlon, du sein (chez la femme) et de la prostate (chez l'homme) sont les principaux cancers en Région bruxelloise.

À Forest, au cours de la période 2009-2012, l'**incidence** standardisée de ces cancers n'est pas significativement différente de celle de la Région **10-7**.

10-7 Taux brut d'incidence du cancer du poumon, du côlon, de la prostate et du sein, Forest et différence par rapport à la Région bruxelloise après standardisation pour l'âge, 2009-2012			
	Nombre de cancers	Taux brut d'incidence (/100.000)	Différence d'incidence par rapport à la Région ¹
Hommes			
Prostate	122	124,3	+16 %
Poumon-bronches	61	62,1	-18 %
Côlon	55	56,0	-11 %
Femmes			
Sein	174	162,6	-2 %
Côlon	54	50,5	-8 %
Poumon-bronches	40	37,4	-2 %

Sources : Fondation Registre du Cancer et SPF Economie - Statistics Belgium
Notes : [1] Différence d'incidence = (Ratio Standardisé d'Incidence - 1) x 100
Les différences statistiquement significatives par rapport à la Région bruxelloise sont indiquées en gras.

Il existe des recommandations internationales concernant le **dépistage** systématique organisé pour le cancer du côlon et, chez la femme, le cancer du sein et du col de l'utérus.

À Forest, la couverture totale du dépistage du cancer du sein est légèrement supérieure à celle de la Région. La proportion de femmes ayant bénéficié d'une mammographie dans le cadre spécifique du programme organisé et gratuit (appelé 'mammotest') est quant à elle identique à celle de la Région²¹ **10-8**. La couverture totale est cependant inférieure à la recommandation européenne de 70 % de participation.

10-8 Taux de couverture du dépistage organisé et total du cancer du sein parmi les femmes de 50 à 69 ans, 2011-2012		
	Forest	Région bruxelloise
Mammotest	9,9 %	9,9 %
Mammographie et/ou mammotest	54,6 %	52,9 %

Sources : Agence InterMutualiste, Brumammo, SPF Economie - Statistics Belgium, calculs Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale

En ce qui concerne le dépistage du cancer du col de l'utérus, le pourcentage de femmes entre 25 et 64 ans ayant effectué un frottis durant la période 2010-2012 à Forest (54 %) est proche de celui de la Région bruxelloise (53 %)²².

21 Pour plus d'informations sur ce thème, voir Yannart et al (2015), *Quatrième rapport d'évaluation du programme de dépistage organisé du cancer du sein en Région bruxelloise (2009-2013)*, Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale.

22 Agence InterMutualiste, Atlas. www.aim-ima.be

GLOSSAIRE

Bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM) : afin d'améliorer l'accès financier des personnes ayant un faible revenu aux soins de santé, il est prévu d'attribuer à différentes catégories de personnes (ainsi qu'à leurs personnes à charge) une intervention majorée de l'assurance obligatoire pour les soins médicaux et donc une diminution du ticket modérateur. Depuis janvier 2014, trois conditions peuvent chacune donner droit à l'intervention majorée : (1) le fait d'être bénéficiaire de certaines allocations (RIS, ERIS, GRAPA, allocations aux personnes handicapées, allocation familiale majorée pour enfants souffrant d'un handicap) ; (2) le statut d'orphelin ou de mineur étranger non accompagné (MENA) ; (3) un faible revenu. Pour les deux premières catégories, le droit à l'intervention majorée est octroyé automatiquement pour le titulaire et leurs personnes à charge. Les personnes ayant de faibles revenus mais n'ayant pas automatiquement droit à l'intervention majorée peuvent faire une demande et le droit sera octroyé ou non sur base d'un examen des revenus du ménage.

Bulletins statistiques de naissances et de décès : les statistiques de naissances et de décès peuvent être établies à partir de deux sources : le Registre national ([population officielle](#)) et les bulletins statistiques de naissances et de décès. Cette dernière source inclut l'ensemble des naissances et des décès y compris des personnes qui ne sont pas inscrites au Registre national mais qui résident habituellement dans la commune. Le nombre de naissances et de décès comptabilisé via les bulletins est en général supérieur au nombre de naissances et de décès via le Registre national. Pour plus d'informations : www.observatbru.be

Coefficient de Gini : le coefficient de Gini est un indicateur synthétique d'inégalités de revenus. Il varie entre 0 et 1. Il est égal à 0 dans une situation d'égalité parfaite où les revenus de chacun seraient égaux. À l'inverse, il est égal à 1 dans une situation d'inégalité extrême (où tous les revenus sauf un seraient nuls). Il est calculé ici sur base des [statistiques fiscales](#), hors déclarations de revenu total net imposable nul.

Coefficient de séniorité : le coefficient de séniorité représente la part des personnes les plus âgées (80 ans et plus) parmi les personnes âgées (65 ans et plus). Ce coefficient mesure le vieillissement des personnes âgées.

Coefficient de vieillissement : le coefficient de vieillissement représente la part des personnes âgées (65 ans et plus) par rapport à celle des plus jeunes (moins de 18 ans) dans la population. Il est utilisé pour mesurer le vieillissement de la population.

Croissant pauvre : zone de la Région bruxelloise concentrant depuis plusieurs décennies les populations les moins favorisées sur le plan économique. Elle reprend les quartiers en [première couronne](#) nord et ouest, qui sont parmi les plus pauvres de la Région et qui forment un croissant autour du centre-ville, de Saint-Josse-ten-Noode au bas de Forest.

Degré d'autonomie financière : part en pourcentage des fonds propres de la commune (à l'exception des provisions pour risques et charges) dans le total de son passif.

Demandeur d'emploi inoccupé (DEI) : personne sans emploi inscrite auprès du service public d'emploi de sa région (Actiris en Région bruxelloise).

Deuxième couronne : dans la représentation d'une ville selon un schéma concentrique, une couronne désigne les quartiers ayant une certaine homogénéité sociale, urbanistique, et formant un anneau à l'intérieur de la ville. La deuxième ou seconde couronne de la Région bruxelloise désigne les quartiers situés le plus à l'extérieur de la ville, au-delà de la ceinture formée par les grands boulevards au sud (avenue Churchill) et à l'est (Boulevard Général Jacques, Louis Schmidt, Saint-Michel, Brandt Withlock, Reyers et Lambermont) et l'arc de la ligne du chemin de fer à l'ouest. Cette seconde couronne s'est développée après la [première couronne](#) et a atteint les limites de la Région de Bruxelles-Capitale vers 1960.

Différence statistiquement significative : lorsqu'une différence entre deux chiffres est dite statistiquement significative, cela signifie que la probabilité que cette différence corresponde à une différence réelle est très élevée et que le risque qu'elle soit le résultat du hasard est très faible.

Entreprises assujetties à la TVA : les statistiques sur les entreprises assujetties à la TVA sont établies par la Direction générale Statistique – Statistics Belgium du SPF Economie. Elles ne décomptent que les sièges sociaux d'entreprises. Cela signifie que si une entreprise possède plusieurs sièges d'exploitation, répartis entre une ou plusieurs communes, ces statistiques n'en tiennent pas compte et considèrent ceux-ci comme une seule entreprise, située dans la commune où est établi le siège social.

Le taux de cessation d'entreprises assujetties à la TVA se calcule en divisant le nombre de cessations d'entreprises assujetties à la TVA d'une année par la moyenne du nombre d'entreprises actives cette année. Le nombre de cessations d'entreprises assujetties à la TVA correspond au nombre d'entreprises qui n'étaient plus présentes dans le registre des assujettis à la TVA au 31 décembre d'une année donnée alors qu'elles l'étaient au 31 décembre de l'année précédente. Cette statistique ne tient pas compte des migrations des entreprises. Une entreprise qui quitte une commune pour s'installer ailleurs sans modifier son statut dans le registre des assujettis à la TVA ne sera pas comptabilisée dans le nombre de cessations.

Le taux de création d'entreprises assujetties à la TVA se calcule en divisant le nombre de créations d'entreprises assujetties à la TVA d'une année par la moyenne du nombre de ces entreprises actives cette année. Le nombre de créations d'entreprises assujetties à la TVA correspond au nombre d'entreprises présentes dans le registre des assujettis à la TVA au 31 décembre d'une année donnée alors qu'elles ne l'étaient pas au 31 décembre de l'année précédente. Cette statistique ne tient pas compte des migrations des entreprises. Une entreprise s'installant sur le territoire d'une commune alors qu'elle était déjà inscrite comme active dans le registre des assujettis à la TVA auparavant ne sera pas considérée comme une création. Il faut noter que le taux de création d'entreprises pour l'année 2014 est exceptionnellement élevé. Cela s'explique par un changement de législation qui soumet depuis janvier 2014 les prestations des avocats à la TVA. Ces derniers ont dès lors dû procéder à leur assujettissement dans les premiers mois de cette année. Ces assujettissements destinés à se conformer aux nouvelles règles ne correspondent pas à des créations d'entreprises en tant que telles puisque dans la plupart des cas l'entreprise exerçait déjà ses activités auparavant.

Le taux de faillite d'entreprises se calcule en divisant le nombre de faillites d'entreprises d'une année par le nombre moyen d'entreprises assujetties à la TVA actives cette année. Le nombre de faillites est établi en combinant des informations issues du répertoire d'entreprises de Statistics Belgium à celles provenant des déclarations des tribunaux de commerce. On notera que l'année 2013 a été particulière pour la Région de Bruxelles-Capitale sur le plan des faillites avec un nombre très élevé de celles-ci. Cela est notamment dû à la grande « opération de nettoyage » menée par les tribunaux

de commerce bruxellois au cours de cette année et ciblant des entreprises à la santé économique jugée douteuse.

Équivalent au revenu d'intégration sociale (ERIS) : l'ERIS est une aide financière attribuée par le CPAS dans le cadre du Droit à l'aide sociale pour les personnes qui n'entrent pas en ligne de compte pour le droit au revenu d'intégration sociale car elles ne satisfont pas aux conditions exigées en termes de nationalité, d'âge ou de revenus, mais qui sont dans une situation de besoin similaire. Il s'agit essentiellement de candidats-réfugiés et d'étrangers qui ont un droit de séjour mais qui ne sont pas inscrits au Registre national. Les montants sont identiques à ceux du revenu d'intégration sociale.

Pour plus d'informations : www.ocmw-info-cpas.be

Emploi intérieur : l'emploi intérieur correspond aux emplois des personnes travaillant sur un territoire, quel que soit le lieu de résidence des travailleurs.

Espérance de vie : l'espérance de vie étudiée ici concerne l'espérance de vie à la naissance. Celle-ci traduit l'âge moyen attendu du décès d'une personne si elle était exposée à chaque âge de sa vie au risque de décès pour chaque tranche d'âge observé dans une population au cours d'une période déterminée. L'espérance de vie n'est donc pas une prédiction mais décrit de manière synthétique le cumul des risques de décès pour chaque tranche d'âge au cours de la période étudiée.

Indice conjoncturel de fécondité : nombre d'enfants qu'une femme aurait au cours de sa vie féconde si elle connaissait à chaque âge la fécondité observée au cours de l'année considérée. Il se calcule en additionnant les taux de fécondité par âge.

Logements classiques : les logements classiques sont des ensembles distincts (entourés de murs et couverts d'un toit) et indépendants (avec une entrée directe sur la rue ou un escalier, un couloir), qui sont conçus pour servir d'habitation permanente.

Maillage vert et bleu : programme environnemental en Région Bruxelles-Capitale ayant pour objectifs de créer des espaces verts, de les relier par des rues plantées, de faire revivre les rivières, à destination des habitants et également dans une visée écologique. Initié en 1996, il a été inscrit en 1999 dans le Plan régional d'affectation du sol (PRAS).

Migration circulaire : désigne le mouvement d'individus partageant leur espace de vie entre deux pays, offrant fréquemment la possibilité de garder contact avec la famille restée au pays d'origine, tout en préservant un emploi à l'étranger.

Petit poids de naissance en fonction de l'âge gestationnel : le poids de naissance est fortement lié à l'âge gestationnel. Certains facteurs peuvent entraîner un poids de naissance plus faible à âge gestationnel égal tels que le tabagisme, l'alcool, les pathologies du placenta, etc. Les fœtus qui ont un poids faible par rapport à la moyenne des fœtus nés avec la même durée de gestation ont plus souvent des problèmes de santé périnatale et un risque plus important de mortalité. Le poids faible pour l'âge gestationnel correspond aux naissances vivantes avec un poids inférieur au percentile 10 des naissances pour la même durée de gestation (gestations de 24 à 41 semaines incluses), durant la période analysée (ici 2009-2013).

Pour plus d'informations : www.observatbru.be

Population active : la population active d'un territoire fait référence aux résidents de ce territoire qui sont effectivement présents sur le marché du travail, qu'ils soient en emploi (population active occupée) ou au chômage (**demandeurs d'emploi inoccupés**).

Population officielle : ensemble des individus légalement domiciliés auprès de leur administration communale, à l'exception des demandeurs d'asile.

Première couronne : dans la représentation d'une ville selon un schéma concentrique, une couronne désigne les quartiers ayant une certaine homogénéité sociale, urbanistique, et formant un anneau à l'intérieur de la ville. La première couronne de la Région bruxelloise désigne les quartiers situés entre les boulevards de la petite ceinture et la moyenne ceinture formée par les grands boulevards au sud (avenue Churchill) et à l'est (Boulevard Général Jacques, Louis Schmidt, Saint-Michel, Brandt Withlock, Reyers et Lambermont) et l'arc de la ligne du chemin de fer à l'ouest. Cette première couronne sera complètement urbanisée vers 1930.

Quartiers : les quartiers de la Région bruxelloise tels qu'utilisés dans cette publication sont ceux du Monitoring des quartiers. Un quartier est une somme de **secteurs statistiques** spatialement contigus, regroupés en fonction notamment de leurs caractéristiques sociodémographiques et physiques.

Pour plus d'informations : www.monitoringdesquartiers.brussels

Rapport de masculinité : il s'agit du rapport entre le nombre d'hommes et le nombre de femmes. Ce rapport permet d'analyser la répartition par sexe de la population.

Ratio de dépendance : le ratio de dépendance s'obtient en divisant la population se trouvant dans les tranches d'âge les plus dépendantes (soit les moins de 18 ans et les 65 ans et plus) par la population la plus susceptible d'exercer une activité professionnelle (18-64 ans).

Ratio de liquidité : rapport en pourcentage des créances à un an ou plus et des comptes financiers sur les dettes à un an au plus de la commune.

Ratio Standardisé d'Incidence : nombre total de cas d'une maladie donnée observés dans la commune divisé par le nombre total de cas « attendus » dans la commune (obtenus en appliquant les taux d'incidence par tranche d'âge de la Région aux effectifs de la commune).

Ratio Standardisé de Mortalité : nombre total de décès observés dans la commune divisé par le nombre total de décès « attendus » dans la commune (obtenus en appliquant les taux de mortalité par tranche d'âge de la Région aux effectifs de la commune).

Revenu d'intégration sociale (RIS) : le RIS (appelé avant 2002 minimum de moyens d'existence ou minimex) est une forme spécifique du Droit à l'intégration sociale. Il s'agit d'un revenu minimum attribué par le CPAS aux personnes qui ne disposent pas de moyens d'existence suffisants et qui ne sont pas en mesure de se les procurer par d'autres moyens (droit résiduaire). Le bénéficiaire doit en outre satisfaire d'autres conditions d'octroi, en termes de disposition au travail, de nationalité, de résidence et d'âge.

Pour plus d'informations : www.ocmw-info-cpas.be

Revenu moyen par unité de consommation modifiée (UCM) : cet indicateur permet d'approcher le niveau de vie moyen au sein d'une population en tenant compte de la structure de cette population, aussi bien en termes d'âge que de composition des ménages. Pour obtenir le revenu moyen par UCM d'un territoire donné comme la commune, le revenu (ici, après impôt) des résidents de la commune est divisé par le nombre d'UCM de la commune (il n'est pas tenu compte des déclarations dont le revenu total net imposable est nul). Pour calculer le nombre d'UCM d'une commune, on utilise une échelle d'équivalence permettant de convertir le nombre de personnes dans un ménage en « équivalent adulte » : un coefficient de 1 est attribué au premier adulte, de 0,5 aux autres personnes de 14 ans ou plus et de 0,3 aux enfants de moins de 14 ans. La population a donc été convertie ici en UCM afin de tenir compte de la structure des ménages, celle-ci ayant une influence sur la structure des dépenses. Pour des raisons de comparabilité, chaque personne faisant partie d'un ménage collectif a dû être considérée dans le calcul comme le chef de ménage d'un ménage privé.

Secteurs statistiques : les secteurs statistiques représentent l'unité territoriale de base la plus fine et résulte de la subdivision du territoire par la Direction générale de la Statistique, sur base des caractéristiques structurelles de celui-ci identifiées au travers des recensements de la population (dernières retouches principales effectuées en 2001).

Statistiques fiscales : ces statistiques contiennent des informations au sujet des revenus figurant dans les déclarations fiscales de toutes les personnes domiciliées en Belgique. Lors de leur interprétation, il faut tenir compte d'un certain nombre d'éléments. Les données se réfèrent seulement aux revenus soumis à l'impôt des personnes physiques. Certains types de revenus ne sont pas imposables et sont donc absents des statistiques fiscales. En l'occurrence, plusieurs transferts sociaux ([revenu d'intégration sociale](#), [équivalent au revenu d'intégration](#) et allocations familiales notamment) sont exonérés d'impôts et ne sont donc pas repris dans le revenu imposable. De même, certaines personnes ont un revenu élevé qui n'est pas imposable via le système national, comme les diplomates étrangers ou les fonctionnaires internationaux. Les personnes percevant ces différents types de revenus non imposables peuvent dès lors se retrouver soit dans les déclarations dont le revenu imposable est nul (dont il n'est pas tenu compte dans la plupart des statistiques fiscales) soit dans les classes de revenus faibles. Par ailleurs, les statistiques fiscales sous-estiment de façon importante les revenus du capital (mobilier et immobilier).

Seuil de risque de pauvreté : à l'instar des autres pays de l'Union européenne, la Belgique utilise un seuil de pauvreté relatif pour mesurer la part de la population présentant un risque de pauvreté. Ce seuil est défini à 60 % du revenu disponible équivalent médian du pays. En Belgique, sur base de l'enquête EU-SILC 2014 (revenus de 2013), ce seuil est de 1 085 euros par mois pour une personne isolée, 1 736 euros par mois pour un parent seul avec deux enfants et 2 279 euros par mois pour un couple avec deux enfants. Les personnes disposant d'un revenu disponible équivalent inférieur à ce seuil sont considérées comme en risque de pauvreté.

Taux d'activité : pourcentage de la [population active](#) dans la population en âge de travailler (15-64 ans).

Taux de chômage : pourcentage de la population au chômage ([demandeurs d'emploi inoccupés](#)) dans la [population active](#).

Taux d'emploi : pourcentage de la [population active](#) occupée (en emploi) dans la population en âge de travailler (15-64 ans).

Taux de fécondité : rapport des naissances vivantes des femmes d'un âge donné sur l'effectif des femmes de cet âge. L'âge pris en considération est l'âge révolu, c'est-à-dire l'âge atteint au dernier anniversaire.

Taux de natalité : le taux de natalité est le rapport entre le nombre annuel de naissances et la population totale.

Taux de mortalité foeto-infantile : nombre de décès survenant avant ou pendant l'accouchement (à partir du moment où le bébé a au moins 500 g ou après minimum 22 semaines de gestation) et de décès d'enfants nés vivants survenus avant le premier anniversaire de l'enfant (0 à 364 jours révolus), pour 1 000 naissances totales (vivantes et mort-nés).

Taux de mortalité infantile : nombre de décès d'enfants nés vivants survenus avant le premier anniversaire de l'enfant (0 à 364 jours révolus) pour 1 000 naissances vivantes.

Taux de mortalité périnatale : nombre de décès survenant avant ou pendant l'accouchement (à partir du moment où le bébé a au moins 500 g ou après minimum 22 semaines de gestation) et de décès au cours de la première semaine de vie (0 à 6 jours révolus) d'enfants nés vivants, pour 1 000 naissances totales (vivantes et mort-nés).

Unités locales d'établissement : sièges d'exploitation des entreprises dans la commune où ils se situent réellement, pour peu qu'ils présentent au minimum un salarié déclaré à l'ONSS.

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

Actiris	Office Régional Bruxellois de l'Emploi	ONE	Office de la Naissance et de l'Enfance
BCSS	Banque Carrefour de la Sécurité Sociale	ONEM	Office National de l'Emploi
BIM	Bénéficiaires de l'intervention majorée pour l'assurance soins de santé	ONP	Office national des Pensions
Brumammo	Centre bruxellois de coordination pour le dépistage du cancer du sein	ONSS	Office national de sécurité sociale
CITYDEV	Société de Développement pour la Région de Bruxelles-Capitale	PRAS	Plan Régional d'Affectation du Sol
COCOM	Commission Communautaire Commune	RER	Réseau Express Régional
CPAS	Centre public d'action sociale	RIS	Revenu d'Intégration Sociale
DEI	Demandeurs d'emploi inoccupés	SLRB	Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale
ERIS	Équivalent au revenu d'intégration sociale	SPF	Service public fédéral
EU-SILC	European Union – Statistics on Income and Living Conditions	SPP	Service public fédéral de programmation
FEDER	Fonds européen de développement régional	SPRB	Service public régional de Bruxelles
FRBRTC	Fonds Régional Bruxellois de Refinancement des Trésoreries Communales	TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
GRAPA	Garantie de revenu aux personnes âgées	UE	Union Européenne
HORECA	Secteur d'activités de l'hôtellerie, de la restauration et des cafés	WSE	Steunpunt Werk en Sociale Economie
IBSA	Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse		
INAMI	Institut national d'assurance maladie-invalidité		
IPP	Impôt des personnes physiques		
MENA	Mineur étranger non accompagné		
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques		
OKAN	Onthaalonderwijs Anderstalige Nieuwkomers		

POUR EN SAVOIR PLUS

PLUS D'INDICATEURS

Monitoring des Quartiers de la Région de Bruxelles-Capitale :
www.monitoringdesquartiers.brussels

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse :
www.ibsa.brussels

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale :
www.observatbru.be

OUVRAGES

Corijn, E. & van de Ven, J., 2013, *The Brussels Reader. A small world city to become the capital of Europe*. Bruxelles, VUBPRESS.

Dessouroux, C., 2008, *Espaces partagés, espaces disputés. Bruxelles, une capitale et ses habitants*. Bruxelles, Université libre de Bruxelles (CIRHIBRU) & Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale.

Jaumain, S. (Dir.), 2009, *La Région de Bruxelles-Capitale. Histoire & Patrimoine des communes de Belgique*. Bruxelles, Racine.

Vandermotten, C., 2014, *Bruxelles, une lecture de la ville. De l'Europe des marchands à la capitale de l'Europe*. Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles.

Van Hamme, G. (Dir.), Grippa, T., Marissal, P., May, X., Wertz, I. & Loopmans, M. (2015). *Analyse dynamique des quartiers en difficulté dans les régions urbaines belges*. ULB – IGEAT. KULeuven – Department of Earth and Environmental Sciences. SPP Intégration Sociale, Bruxelles. http://forms.mi-is.be/Atlas_FR.pdf



Zoom sur les communes : Forest

La publication « Zoom sur les communes » de l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse et de l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale rassemble et analyse des indicateurs démographiques, socio-économiques, de bien-être et de santé de la population pour chacune des 19 communes bruxelloises. Cette publication constitue un outil d'aide à la décision au niveau local en permettant aux acteurs de mieux connaître les caractéristiques de la population et du territoire sur lesquels ils travaillent.

www.ibsa.brussels
www.observatbru.be